

C.R.A.C. N° 149 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 22 mars 2022

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Rapport d'Unia – L'impact des mesures Covid-19 sur les droits humains dans les maisons de repos (et de soins) : une étude qualitative – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Bernard.....	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 2 du 5 mars 2022 mettant fin à l'utilisation du COVID Safe Ticket et limitant l'obligation du port du masque (Doc. 869 (2021-2022) N° 1)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty.....	2
<i>Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Bernard, Sobry, Roberty, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Disabato.....	3
<i>Examen et vote des articles</i>	11
<i>Vote sur l'ensemble</i>	11
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	11
<i>Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé et plus particulièrement son article 69, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Dispa, Matagne, Mmes Goffinet et Vandorpe (Doc. 799 (2021-2022) N° 1)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Greoli.....	11
<i>Vote de procédure</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli.....	11

<i>Interpellations et questions orales</i>	12
<i>Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures à destination des jeunes en situation de not in education, employment or training (NEET) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	12
<i>Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	13
<i>Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil et l'ouverture du marché de l'emploi wallon aux réfugiés ukrainiens »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	15
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le déficit de concertation en vue du projet de réforme des missions régionales pour l'emploi (MIRE) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	17
<i>Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'émission #Investigation consacrée au FOREm »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	19
<i>Question orale de M. Bellot à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de femmes dans les métiers scientifiques »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	20
<i>Question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi wallon »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	22

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre d'un incitant financier pour les chercheurs d'emploi dans les secteurs de l'électricité, du bois ou de la construction »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'implantation éphémère d'un centre de formation du FOREm sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....25

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sensibilisation à l'endométriose »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès aux soins bucco-dentaires en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....28

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les annulations de rendez-vous pour la troisième dose de rappel du vaccin contre le covid-19 » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les désistements pour l'injection de la troisième dose de rappel du vaccin et l'avenir de la vaccination contre le covid-19 en Wallonie » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'outil Vaccinnet »

Intervenants : M. le Président, Mmes Sobry, Roberty, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....30

Question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la position prise par la directrice générale de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) en Commission mixte du Sénat et de la Chambre des représentants « Évaluation des réformes de l'État » »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....32

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets pour le développement d'espaces communautaires » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets AViQ « Espace communautaire » »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil de réfugiés souffrant d'un handicap »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....34

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre la précarité menstruelle »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....35

Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les résultats de l'appel à projets visant à augmenter le nombre de logements à destination des femmes victimes de violence »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....37

Organisation des travaux (Suite).....38

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....38

Interpellations et questions orales retirées.....38

Liste des intervenants.....39

Abréviations courantes.....40

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Chers collègues, veuillez excuser les retards, en ce compris le mien. Madame Greoli, j'ai bien reçu votre message me demandant de vous excuser pour votre retard. C'est ce que je m'apprêtais à faire d'emblée. Il y a manifestement eu plusieurs accidents consécutifs sur les autoroutes, et j'espère qu'il n'y aura pas de familles endeuillées supplémentaires. Nous devons également excuser le retard de Mme Sobry, de Mme Durenne et de M. Disabato, qui était derrière moi dans le même embouteillage.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapport d'Unia – L'impact des mesures Covid-19 sur les droits humains dans les maisons de repos (et de soins) : une étude qualitative – Auditions

M. le Président. – La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (Les Engagés). – Nous avons fait la demande lorsque nous avons reçu Unia pour son exposé annuel, qui avait exprimé la volonté de pouvoir exposer ce rapport particulier sur l'impact des mesures covid sur les droits humains dans les maisons de repos et les maisons de soins.

Pour nous, il est important de les entendre ici et pas uniquement dans le cadre du groupe de travail « Bien vieillir en Wallonie ».

J'attends donc les réactions pour voir s'il y a lieu d'agender cet événement.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Le groupe socialiste ne s'oppose pas à cette audition cette fois-ci, mais, pour l'avenir de nos travaux, préférerait que, de manière plus régulière, ce type d'audition puisse se faire au moment de l'audition de M. Charlier, qui viendra nous parler de son rapport d'activités.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – La spécificité de la situation dans les maisons de repos depuis le rapport que nous avons eu l'occasion de recevoir et toutes les enquêtes en cours en France et en Belgique justifient de consacrer du temps à cette audition.

Je voudrais suggérer d'entendre Amnesty, qui a également fait un rapport sur le même sujet. Je ne sais pas si on les a déjà entendus ou pas.

(Réactions dans l'assemblée)

Au temps pour moi.

Il serait bien de réentendre Unia sur la question des maisons de repos.

M. le Président. – En synthèse, si j'entends bien ce qui est proposé, nous auditionnerions M. Charlier après les vacances de printemps, c'est-à-dire après le lundi de Pâques, le mardi 19 avril.

Soit nous agendons d'ores et déjà l'audition de M. Charlier le 19 avril, soit, le cas échéant, en fonction de ses disponibilités, le 3 mai, voire le 17 mai, si nous conservons la séquence qui est la nôtre. Je propose que, en fonction de sa réponse, nous prévoyions cela le 19 avril ou le 3 mai.

La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (Les Engagés). – Je ne suis pas certaine que c'est M. Charlier qui viendra parce qu'il avait dit que c'était un de ses collaborateurs, qui était justement à ses côtés lorsqu'il est venu, qui avait analysé et travaillé sur ce rapport. Il faut peut-être élargir et que ce ne soit pas nécessairement M. Charlier. Par conséquent, les disponibilités seront peut-être un peu plus rapides.

Je comprends la remarque de Mme Roberty, mais cela veut-il dire que, la prochaine fois que l'on entendra Unia dans le cadre de son rapport habituel, si, dans le courant de l'année, il a effectué d'autres rapports, leur

demandera-t-on d'office d'exposer ces rapports ? Je ne comprends pas bien le fonctionnement.

M. le Président. – Je propose, à ce stade, que l'on agende la visite d'Unia dans le cadre du rapport précité et que l'on n'aille pas plus avant.

J'entends la suggestion de Mme Roberty, le cas échéant, lorsqu'un rapport annuel présente l'occasion d'auditionner un rapport spécifique, de le faire conjointement.

J'utilise les mots à dessein, je les précise et je reformule pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté – confier une situation antérieure récente – : le cas échéant, lors d'un rapport annuel, si M. Charlier mentionne un rapport spécifique, on l'invitera à le faire conjointement et d'emblée.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Les rapports ne sont pas nécessairement automatiques. Le cas échéant, si des rapports doivent être émis par Unia préalablement à la présentation de son rapport, il s'agit de l'entendre au moment de son rapport annuel afin d'éviter de lui demander de venir plusieurs fois alors qu'il vient une fois par an.

M. le Président. – Nous aurions peut-être dû ce jour-là proposer à M. Charlier de le faire d'emblée lorsqu'il nous a présenté son rapport annuel, mais le temps nous était compté. Nous le ferons le 19 avril ou le 3 mai.

J'entends ce que vous dites, et mon propos n'était pas autre : M. Charlier ou quelqu'un d'autre habilité représentant d'Unia. Le secrétariat de la commission prendra langue avec les services d'Unia, et nous verrons les disponibilités des personnes habilitées à présenter ce rapport spécifique.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – C'est super pour ce rapport. Toutefois, je ne comprends toujours pas le fonctionnement proposé par Mme Roberty : « Vous faites votre rapport habituel et, les trois sur cinq que vous avez faits pendant l'année, vous les présentez aussi ce jour-là ». Or, cela dépend du sujet. Faire une généralité de cette proposition est un peu complexe. Ils ne font en effet pas 10 rapports par an sur des sujets spécifiques. Ici, on est dans un cadre particulier à la suite du covid et sur l'aspect « maisons de repos ». C'est important de les entendre. On sait qu'il y a des rapports sur lesquels ce n'est pas toujours nécessaire, la simple lecture du rapport peut suffire.

M. le Président. – Encore une fois, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce cas spécifique que l'on évoque et que l'on agende le 19 avril, Madame Vandorpe, n'est pas une généralité ou un mode de fonctionnement, et ne fait

pas jurisprudence. Nous aviserons, le cas échéant, cas par cas, en fonction des situations. Si l'on peut tout faire le même jour parce qu'il y a plusieurs rapports, tant mieux. S'il faut dissocier, nous verrons bien. Comme vous le dites si bien, ils ne produisent pas 10 rapports par an non plus.

La commission a décidé de procéder, mardi 3 mai 2022, à l'audition d'un représentant habilité d'Unia.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON N° 2 DU 5 MARS 2022 METTANT FIN À L'UTILISATION DU COVID SAFE TICKET ET LIMITANT L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE (DOC. 869 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 2 du 5 mars 2022 mettant fin à l'utilisation du COVID Safe Ticket et limitant l'obligation du port du masque (Doc. 869 (2021-2022) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'article 11 du décret du 21 octobre 2021 octroie au Gouvernement la possibilité de mettre anticipativement fin aux articles relatifs à l'usage du Covid Safe Ticket et l'obligation du port du masque par

arrêté avant le 15 avril 2022, à condition que le Parlement confirme cet arrêté dans le mois de sa publication. À défaut de quoi, il est réputé n'avoir jamais produit d'effet.

Ce mécanisme a pu être mis en œuvre suite à l'évolution favorable de la situation épidémiologique et suite aux décisions du CODECO du 4 mars 2022 de passer en code jaune à la date du 7 mars 2022 et de lever l'état d'urgence épidémique à partir du 11 mars 2022.

Il fallait que le dispositif décretaal régional puisse être modifié sans délai afin d'assurer le principe de loyauté fédérale de proportionnalité et de l'égalité, tout en veillant à la lisibilité de l'articulation des mesures adoptées par les différents niveaux de pouvoir.

Le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui et pour lequel on a sollicité l'urgence vise donc simplement à confirmer l'arrêté du Gouvernement wallon dont on a déjà eu l'occasion de discuter en long et en large et qui a été pris en arrêté d'exécution de ces dispositions le 5 mars dernier.

L'arrêté du Gouvernement prévoit la fin de l'utilisation du CST dans les secteurs régionaux. Il prévoit aussi la limitation du port du masque à certains établissements, à savoir la catégorie visée à l'article 8, 1er et 13°, tel que modifié par l'amendement adopté par le Parlement wallon le jeudi 10 mars 2022 : les hôpitaux généraux universitaires et psychiatriques, les centres de réhabilitation, les hôpitaux de réhabilitation, les centres de rétablissement, les maisons de repos, les centres de soins de santé mentale, les centres de soins psychiatriques, les pratiques du personnel de soins ambulants et les soins à domicile y compris, les soins et aides à domicile et toutes consultations avec des professionnels de santé, à l'exception des logopèdes et des psychologues.

L'amendement fait suite aux discussions intervenues lors de la conférence interministérielle Santé du 9 mars au cours desquelles il est considéré que la décision du CODECO du 4 mars ne soumet pas les établissements pour personnes en situation de handicap – on en a discuté ensemble à l'occasion de la dernière commission – à l'obligation du port du masque, pas plus que les consultations de logopédie et psychologie.

Cet arrêté du Gouvernement wallon, vous l'aurez compris, doit être confirmé par voie décretaal avant le 4 avril de cette année et il est donc indispensable que ce projet de décret puisse être adopté lors de cette commission de manière à pouvoir être présenté à la séance plénière de demain.

Je ne serai pas plus longue, car je pense que vous connaissez largement le sujet et que vous saviez que cet arrêté devait être confirmé par une décision parlementaire, ce que je fais aujourd'hui.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer très régulièrement notre point de vue sur le sujet. Je ne serai donc pas longue.

Vous vous doutez que nous sommes satisfaits que ce CST soit finalement mis au tiroir. Vous allez dire : « Mathilde Vandorpe se répète tout le temps », mais cela ne m'empêchera pas encore de le répéter puisque nous attendons toujours l'évaluation de ce CST.

Où en sommes-nous avec cette évaluation ? Quand nous parviendra-t-elle ? Quelle est aussi la vue d'ensemble du Gouvernement wallon au sujet de ce CST ?

Et, question que j'avais déjà posée la dernière fois et pour laquelle il ne me semble pas avoir eu de réponse claire : l'usage de ce CST pourrait-il être réactivé et, si cela se présentait, serait-ce la volonté du Gouvernement ? Ce CST pourrait-il être réactivé en cas de nouvelle vague importante et sur base de quel critère épidémiologique ? Ce CST pourrait-il faire son retour ?

M. le Président. – Je vous remercie pour la concision, Madame Vandorpe, malgré la répétition.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je serai aussi relativement brève puisque c'est un sujet sur lequel nous sommes déjà revenus plusieurs fois.

Cet arrêté qui est soumis aujourd'hui est bienvenu. Pour le moment, le Covid Safe Ticket ne serait donc plus d'application, mais c'était un aspect que l'on voulait soulever : si l'on a bien compris l'arrêté, le CST est suspendu et non définitivement supprimé. C'est en tout cas ce que vous avez répondu, Madame la Ministre, à une question écrite de ma camarade, Laure Lekane.

Le problème, que nous avons souligné depuis le départ, c'est que le CST n'a pas rempli ses objectifs, notamment en matière de vaccination. On sait que des experts ont fait remarquer qu'avant que le CST soit introduit, 73 % de la population était entièrement vaccinée. Après l'introduction du CST, le chiffre est aujourd'hui de 77 %. L'impact est assez minime et le CST a aussi donné une fausse impression de sécurité à la population.

Pour nous, vu que la pandémie n'est pas complètement éradiquée, il faut continuer à prendre plutôt des mesures de prévention. Je ne vais pas les énumérer ici.

D'un côté, nous sommes contents que pour le moment le CST soit suspendu et nous allons voter pour

ce projet de décret, mais, en même temps, les réserves que je viens d'émettre sont toujours pleines et entières.

M. le Président. – Je vous remercie pour la concision. J'allais dire le contentement, mais c'est un jugement que je ne peux pas porter.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je serai tout aussi concise parce que le CST à la base est une mesure fédérale qui a été élargie en Wallonie. La suspension des mesures liées à ce CST élargi devait passer par un arrêté ministériel, ce qui a été fait au début du mois avec l'arrêté du Gouvernement wallon.

On a, à chaque fois, rappelé, tout au long de nos travaux, que ce soit dans mon groupe ou dans le chef de la ministre, que cet outil devait être et serait temporaire. On a toujours insisté là-dessus, sur le fait que dès que c'était possible, il devait disparaître, comme c'est le cas d'ailleurs pour toutes les mesures qui restreignent nos libertés globalement.

Ce qui est sûr, c'est que l'arrivée du printemps est annonciatrice de bonnes nouvelles au niveau du covid, du moins parce que l'on connaît le climat géopolitique désastreux dans lequel on se trouve, mais noter peut-être – je rejoins ma collègue, Mathilde Vandorpe – qu'il ne faudrait pas exclure que, si un nouveau variant plus virulent devait arriver, il conviendrait de pouvoir réactiver le CST.

(Réactions dans l'assemblée)

Elle a posé la question. Je vais plus loin que ma collègue...

(Rires)

Tout à fait, je vais plus loin que ma collègue, Mathilde Vandorpe, qui pose la question en suggérant de garder la possibilité de réactiver le CST, toujours dans un cadre clair, précis et justifié.

À l'heure actuelle, les signaux sont au vert. Le projet de décret qui nous occupe aujourd'hui répond à ce contexte et aux décisions du dernier CODECO. Donc, nous le soutenons.

Par rapport à l'évaluation du CST, il a été décidé au dernier CODECO de solliciter une évaluation de son utilité dans tous ses aspects. Comment organisez-vous cette évaluation pour le territoire wallon ?

Plus globalement, la Chine enregistre dernièrement des chiffres qui repartent à la hausse au niveau des contaminations. En parallèle, beaucoup de pays occidentaux, comme la Belgique et la Wallonie, se défont de leurs mesures de restriction. On espère que cela ne va pas bouger au niveau des systèmes de soins de santé, particulièrement dans les soins intensifs.

Quelles actions et mesures sont-elles mises en place pour s'assurer de minimiser autant que possible ce risque de retour de boomerang ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Le Gouvernement s'était engagé à mettre fin au CST dès que c'était possible. Aujourd'hui, c'est chose faite, et l'on ne peut que se féliciter de cette décision.

On le sait, ce n'était pas un outil magique, mais ce CST visait surtout à éviter de fermer toute une série de secteurs ; secteurs qui ont énormément souffert lors du premier et du deuxième confinement, comme l'événementiel, tout le secteur lié à la restauration, aux voyages. Finalement, on sait aussi que le CST a poussé à la vaccination.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire que si l'on retrouve petit à petit une partie de nos libertés, on doit continuer à mesurer les choses que l'on fait au quotidien pour protéger notamment les plus fragiles d'entre nous.

Maintenons encore une certaine prudence dans ce que l'on fait au quotidien. Déjà aujourd'hui, c'est une belle victoire que l'abandon de ce CST.

Pour rappel, c'est un décret très technique.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je vais peut-être prendre un peu plus de temps puisque je suis étonné que mes collègues n'aient pas pris la balle au bond que Mme Roberty avait lancée la semaine dernière.

On sait que plusieurs organismes et institutions ont remis des avis sur le CST pour faire ce travail d'évaluation. Nous espérons tous que c'est la dernière fois que l'on parle de ce CST, je voudrais donc reprendre avec vous les différents avis qui avaient été émis par les différents organismes.

Pour évaluer le CST, il faut tout d'abord retracer son histoire et sa mise en place. Pour savoir où l'on va, on doit savoir d'où l'on vient.

En préambule, il faut se rappeler qu'avant l'apparition du covid-19 en décembre 2019, de nombreux pays sont restés fermés plus d'un an, avec l'impossibilité pour les citoyens de rentrer ou de sortir de leur pays, avec des drames familiaux, des familles qui ne se sont pas vues pendant plus d'un an. Il faut aussi rappeler qu'un passeport vaccinal pour voyager dans certains pays est une réalité depuis longtemps pour se protéger des maladies dites exotiques.

Concernant le passeport vaccinal contre le covid, le débat est apparu rapidement après l'arrivée du vaccin. En effet, dès le 23 janvier 2021, la Grèce décidait de faire du passeport vaccinal l'une de ses priorités. Le

Premier ministre grec a tenté à plusieurs reprises de sensibiliser un à un les chefs d'État européens. Son argument de base tient en une proposition simple : « Nous n'avons rien d'autre que le vaccin, misons alors dessus pour redémarrer l'économie en berne ». L'objectif était clair : relancer l'économie du tourisme en berne après un an de pandémie.

Dans le même temps, l'Islande qui n'est pas membre de l'Union européenne, mais fait partie de l'espace Schengen de libre circulation avait déjà annoncé avoir délivré ses premiers passeports vaccinaux prenant la forme de certificats de vaccination numériques. Ces documents étaient destinés à faciliter les voyages des Islandais pour passer les frontières.

Début février, c'est le Danemark qui décidait d'instaurer un passeport corona. Sous forme digitale, ce passeport permet aux personnes immunisées d'aller au restaurant, d'assister à des rassemblements pour un retour le plus rapide possible à la vie normale. Il verra le jour quelques mois plus tard. C'est d'ailleurs le ministre des Finances danois qui le présenta. Offert sous la forme d'une application sécurisée ou en format papier, il permettait d'entrer dans des petits commerces – salons de coiffure, salons de beauté, auto-écoles, restaurants – en prouvant soit que le porteur était entièrement vacciné, soit qu'il avait contracté le covid-19 avec un test positif, soit qu'il avait effectué un test négatif.

L'objectif était clairement de relancer l'économie. À ce moment-là, de nombreuses personnes n'avaient pas encore eu leur vaccin, mais le Danemark était le pays le plus avancé en termes de tests gratuits. Les Danois ont été testés 20 fois plus que les Belges.

Ensuite, en mars, l'Europe, par la voix de son ministre de la Justice, M. Reynders, annonça une proposition de législation visant à créer un *digital winpass*, sorte de passeport numérique destiné à prouver qu'une personne a été vaccinée, ou enregistrer les résultats de test pour ceux qui n'ont pas encore reçu le vaccin.

L'objectif était de faciliter la libre circulation en toute sécurité au sein de l'Union européenne, tant pour le travail que pour le tourisme.

L'idée d'un passeport sanitaire covid était poussée par les pays méridionaux fort dépendants du tourisme, au premier rang desquels la Grèce. Elle a suscité dans la plupart des pays comme la France, l'Allemagne ou la Belgique, des craintes de discrimination envers ceux qui n'ont pas été vaccinés ou ne peuvent l'être.

La Commission disait agir dans ses prérogatives de facilitation de la libre circulation au passage des frontières. Il reviendrait aux États membres de choisir comment ils utiliseraient ce document en interne, peut-être même pour l'achat d'un billet d'un festival ou l'accès d'un restaurant.

Le 1er juillet 2021, le passeport corona que nous connaissons actuellement est devenu une réalité en Europe pour voyager. Le 11 mai, la Belgique décidait d'utiliser ce *coronapass* pour de grands événements comme Tomorrowland ou le le Grand Prix de Francorchamps dès le 15 août.

Dans un premier temps, la Belgique avait décidé de ne pas utiliser ce passeport dans la vie de tous les jours, avec des déclarations comme « nous ne voulons pas une société du *pass* ».

Le 12 juillet, le président français annonçait l'utilisation du *coronapass* pour aller au restaurant et d'autres activités, avec comme objectif clair d'augmenter le taux de vaccination qui était à la traîne en France.

Quelques jours plus tard, la Belgique décidait d'utiliser ce *coronapass* toujours pour des événements, mais de plus petite ampleur. Il changera de nom pour s'appeler Covid Safe Ticket.

Ce n'est qu'à la fin septembre que le CST s'invitera dans la vie de tous les jours des Belges, avec comme objectif de garder les secteurs ouverts, malgré la reprise de l'épidémie.

Beaucoup de pays ont adopté ce *coronapass*, mais pour des raisons différentes : soit pour des raisons économiques, soit pour augmenter le taux de vaccination. En Belgique, nous avons fait le choix de l'utiliser pour diminuer le risque de contamination et pour garder les secteurs ouverts.

Il est important de garder l'objectif en tête pour l'évaluation, car toutes les institutions juridiques le disent, il faut que la mesure soit proportionnelle à l'objectif.

On a souvent entendu que le CST servait à pousser à la vaccination, malgré que ce soit un but non avoué par certains. Mme la Ministre l'a d'ailleurs souvent mis en avant dans ses arguments. Ce n'était pas l'objectif légal dans les textes.

Après plus de cinq mois d'utilisation du CST dans notre vie de tous les jours, nous nous devons de l'évaluer. Si la situation épidémique était favorable pour le retirer de notre vie, nous savons que certains estiment que ce retrait que temporaire, car si la situation épidémique devenait problématique, il faudrait le réutiliser.

Lors du débat de l'obligation vaccinale au niveau fédéral, de nombreux avis sont arrivés concernant l'utilisation du CST. Je vais faire l'inventaire des différents avis qui sont utiles pour son évaluation.

Tout d'abord, le Comité consultatif de bioéthique a rédigé deux avis qui abordent le CST au cours de la pandémie : l'avis n° 77 du 10 mai 2021 sur les considérations éthiques et sociétales liées à la mise en

place d'un *pass* corona et d'autres mesures transitoires d'assouplissement des contraintes sanitaires, et l'avis n° 80 du 13 décembre 2021.

À partir de décembre 2020, pour des essais cliniques à grande échelle, il est apparu que les vaccins à l'ARN Pfizer et Moderna et que les vaccins à vecteur viral d'AstraZeneca et Janssen étaient sûrs et hautement efficaces à 90 % contre la maladie, l'hospitalisation et les décès causés par le SARS-CoV-2.

L'effet sur la transmission n'a pas été immédiatement étudié, et des données à ce sujet n'étaient pas disponibles.

Initialement, le comité consultatif de bioéthique s'est montré réticent à autoriser l'utilisation d'un *pass* corona chez les personnes vaccinées, car l'effet des vaccins sur l'infection asymptomatique et sur la transmission n'avait pas été démontré.

Le Gouvernement a également recommandé dans un premier temps que les personnes vaccinées continuent à porter le masque buccal.

Cependant, en mars 2021, trois études ont été publiées, montrant que les vaccins ARN et les vaccins à vecteur viral offraient une protection de 90 % contre l'infection et la transmission. Comme ce fût le cas dans de nombreux pays, ces études ont incité à considérer qu'il pouvait être acceptable au plan éthique d'accorder plus de liberté aux personnes pouvant attester d'un profil à risques abaissés, soit en raison d'une vaccination complète, soit parce qu'elles avaient contracté l'infection, soit parce qu'elles étaient soumises à un test préconisé.

Bien que clairement défavorable aux types de division sociale qu'introduisait le CST, le comité a considéré que le recours à cet outil était acceptable, à certaines conditions définies, dès lors qu'il permettait la reprise de certaines activités sociales dans un cadre où le risque de contamination était maîtrisé.

Il s'agissait de répondre à la souffrance sociale exprimée par beaucoup de citoyens, générée par la restriction apportée aux contacts sociaux dans le cadre des mesures sanitaires.

Afin d'éviter toute discrimination, le comité a précisé que le *pass* corona devait intégrer ce que l'on appelle aujourd'hui les 3G. Il est important de rappeler que le comité n'a pas considéré le *pass* corona comme un outil devant permettre d'augmenter la couverture vaccinale. Comme il l'a précisé, le recours à cet outil ne peut avoir de fonction de rendre par des voies détournées la vaccination obligatoire.

Au cours de l'été 2021, de premières données issues d'Israël montrent que l'immunité décline dans le temps après deux doses de vaccin ARN. Cette immunité réduite est associée à un risque accru de réinfection, de

transmission, et dans le cas des personnes âgées et des personnes fragiles, à un risque plus élevé d'hospitalisation.

L'effet permanent de la protection vaccinale suite à la deuxième dose a apparemment été surestimé. Le comité constate que ce signal selon lequel l'immunité induite par le vaccin contre l'infection et la transmission était limité dans le temps, transitoire et n'a été pris en compte qu'avec retard dans notre pays. Le CST a même été présenté, à tort, comme une alternative au masque buccal.

Contrairement à ce qui avait été anticipé au moment de l'avis n° 77, rendu en mai 2021, l'évolution des connaissances scientifiques a mis en évidence que le CST, en l'état actuel, ne permet pas, en tant qu'instrument sanitaire, d'attester d'un niveau de risque abaissé, car la protection induite par la vaccination contre l'infection et la transmission disparaît progressivement et n'est donc pas garantie.

Comme plusieurs études à l'automne 2021 l'ont confirmé, la protection induite par le vaccin contre l'infection et la transmission diminue au cours du temps. Ce déclin de l'immunité contre l'infection et la transmission conférée par la vaccination varie selon l'âge, le sexe et le type de vaccin. Il apparaît dès lors que l'utilisation binaire du CST – vert ou rouge – n'a donc aucun corollaire biomédical. On note encore que les personnes vulnérables à haut risque de formes graves qui ont été vaccinées en premier perdront leur protection plus rapidement.

Il est vrai que la communication autour des vaccins et du CST a pu contribuer à créer un faux sentiment de sécurité, ce qui a conduit certains citoyens à majorer leurs contacts. Les experts belges affirment que les personnes vaccinées ont nourri deux fois plus de contacts que les personnes non vaccinées. Cela peut avoir contribué à l'incidence élevée au cours de la quatrième vague, en particulier en Flandre, comme pointé lors de l'audition du 2 février 2022.

En conclusion, sur l'usage du CST en tant qu'outil de sécurisation sur le plan sanitaire, le CST n'apparaît pas comme un outil attestant avec suffisamment de sécurité et de constance d'un niveau de risque abaissé, car :

- l'effet protecteur de la vaccination contre l'infection et la transmission s'est avéré temporaire avec les vaccins actuellement disponibles ;
- l'utilisation du CST s'est avérée contre-productive en raison du faux sentiment de sécurité, qui a conduit les citoyens porteurs du CST à nouer davantage de contacts.

Ne pouvant faire la preuve de son efficacité comme mesure de santé publique, la poursuite de l'usage du CST semble dès lors difficilement justifiable sur le plan

éthique, notamment en raison des divisions sociales qu'il est susceptible d'entraîner ainsi que du type de fonctionnement social qu'il semble valider, implicitement fondé sur la surveillance, le contrôle et l'usage au moins temporaire des données individuelles de santé.

Concernant l'avis du Conseil supérieur de la santé, selon eux, le CST pourrait augmenter l'utilisation du vaccin, mais l'interprétation et le caractère transposable des résultats doivent être appréhendés dans le contexte des niveaux préexistants d'utilisation du vaccin et d'hésitation.

Des changements l'éligibilité de la trajectoire de la pandémie, le CST a entraîné une augmentation de vaccination 20 jours avant la mise en œuvre anticipée, avec un effet durable jusqu'à 40 jours après. Les pays où le taux de vaccination avant l'intervention était inférieur à la moyenne ont connu une augmentation plus prononcée des vaccinations quotidiennes par rapport à ceux où le taux de vaccination était déjà moyen ou supérieur, ce qui est le cas en Belgique.

Le CST peut être perçu de manière moins positive parmi les groupes sociodémographiques qui se regroupent dans les grandes zones urbaines. Le CST pourrait avoir des retombées potentielles sur le programme de vaccination de routine, en particulier ceux où la confiance générale dans les vaccinations est faible. Le CST peut également entraîner un faux sentiment de sécurité, conduisant à l'abandon ou au relâchement peu judicieux des mesures non pharmacologiques destinées à endiguer la pandémie, telles que la distanciation sociale, l'hygiène des mains et le port du masque.

Enfin, s'il est acceptable d'utiliser des moyens pour encourager ou inciter les personnes à se faire vacciner, il est beaucoup plus discutable et moins soutenu par les experts du Conseil supérieur de la santé de configurer ces dispositifs d'incitation de manière à ce qu'ils entraînent une obligation cachée.

Conclusion : à ce stade de leurs connaissances sur la transmissibilité, les études indiquent que le variant Omicron présente un avantage de croissance par rapport aux autres variants, y compris le variant Delta. Les personnes infectées par Omicron peuvent transmettre le virus à d'autres personnes, même si elles sont vaccinées ou ne présentent pas de symptômes.

Sur base de l'avis d'Unia, en 2021, trois quarts des dossiers de discriminations ou de délits haineux liés au covid sont motivés par une distinction sur base de l'état de santé. Dans 20 % des cas, cette distinction motivée par le covid sur base de l'état de santé covid a lieu dans l'emploi, une discrimination sur 10 concerne les soins de santé, et une discrimination sur 10 concerne l'enseignement.

Les témoignages recueillis par Unia illustrent le manque de clarté quant aux recours disponibles en cas d'abus du CST, de demande de statut vaccinal ou de distinction sur cette base. Or – et c'est d'autant plus vrai quand on parle d'un instrument de contrôle –, les recours possibles sont difficilement accessibles et parfois lents.

À qui s'adresser quand un dentiste refuse de soigner un patient non vacciné ? Que faire quand une école refuse l'accès aux vestiaires de la salle de sports au moment où il faut aider son enfant ? Que faire quand l'accès à un stage dans le cadre des études professionnelles est refusé en fonction de son statut vaccinal ?

(Réactions dans l'assemblée)

Unia plaide par conséquent pour que la question des recours contre les abus constatés soit rencontrée sérieusement. Chaque personne devrait avoir accès...

M. le Président. – Monsieur Heyvaert, pouvez-vous me confirmer que vous arrivez tout doucement au bout de votre intervention ?

M. Heyvaert (Ecolo). – J'arrive à la fin.

M. le Président. – Je vous en prie, terminez.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je vous remercie.

Unia plaide par conséquent pour que la question des recours contre les abus constatés soit rencontrée sérieusement. Chaque personne devrait avoir accès à un recours abordable, idéalement gratuit, accessible, efficace, transparent et rapide lorsqu'elle fait face à une utilisation abusive ou restrictive du CST ou d'un futur *pass*. Ce recours pourrait faire l'objet d'un guichet unique, quel que soit le secteur, dont les coordonnées seraient visibles sur info-coronavirus.be.

À cet égard, se contenter d'un recours judiciaire classique ne suffit pas. Qu'en est-il de la création d'un *pass* pour l'avenir d'Unia ? Légiférer au sujet d'un *pass* instaurant une obligation vaccinale déguisée et sans vision précise de ce que sera l'épidémie de demain, voire les vaccins de demain, n'offre pas de garantie suffisante pour mesurer aujourd'hui la proportionnalité d'une mesure telle que le *pass*.

Or, pour que ces mesures d'exception respectent le principe de proportionnalité, il faut qu'elles soient appropriées aux objectifs poursuivis et nécessaires à leur poursuite, mais aussi qu'il n'y ait pas de moyen d'atteindre le même objectif avec une mesure qui serait moins attentatoire aux droits fondamentaux. Il convient dès lors que les mesures ne soient adoptées qu'en l'absence de toute autre mesure qui serait appropriée tout en étant moins contraignante.

Enfin, les mesures devraient être strictement proportionnées, à savoir qu'elles n'entraînent pas d'effet ou de conséquence démesurée.

Comme nous l'avons vu au travers de ces analyses de l'expérience des derniers mois, un instrument comme le CST présente des risques inhérents à son existence même. Il est toujours tentant d'étendre l'utilisation d'un outil déjà existant à d'autres groupes d'âge ou à d'autres secteurs dans le temps. Les frontières qui, jadis, paraissaient infranchissables s'effondrent plus rapidement qu'initialement imaginé.

Quelles que soient les décisions qui seront prises par le Parlement, les limitations des droits humains doivent être interprétées strictement, en ce compris en ce qui concerne l'utilisation du CST ou de toute autre variante de celui-ci qui serait utilisée à l'avenir. Ceci devrait être conçu, communiqué et évalué avec clarté et aussi souvent que nécessaire. Des dérogations justifiées ainsi que des recours contre l'abus ou la sanction associée à l'instrument doivent être accessibles, lisibles et rapides.

L'étude de proportionnalité devrait intégrer une variable motivationnelle abordant l'effet polarisant, stigmatisant et discriminant du *pass*. Souvenons-nous que les mesures restrictives et stigmatisantes peuvent entraîner des abus significatifs des droits humains avec un impact plus fort sur les personnes en situation de vulnérabilité.

En conclusion de l'évaluation du CST, nous pouvons dire que le CST comme outil d'incitation à la vaccination n'est pas acceptable d'un point de vue éthique et médical. Au vu de la couverture et de la motivation des Belges à se faire vacciner, l'impact est limité.

Sur le CST comme outil de limitation sur la transmission, s'il est acceptable en mai 2021, les études suivantes ont montré les limites de la vaccination sur la transmission. Dès l'automne 2021, le CST a même eu l'effet inverse que celui recherché et a certainement contribué négativement aux hospitalisations par le sentiment de sécurité qu'amenait le « Safe » du CST.

L'effet sur la relance économique n'a pas été mesuré. Les secteurs soumis au CST ont constaté une baisse de fréquentation et certains secteurs, notamment la culture, ont été contraints à la fermeture.

Le CST a amené à des discriminations des plus vulnérables et à l'abus sur l'accès aux soins, à l'emploi et à l'enseignement principalement.

Pour l'avenir, avant toute réintroduction d'un passeport vaccinal :

- il faudra prouver l'efficacité du vaccin sur la transmission et l'infection ;
- il faudra être sûr que le variant circulant soit dangereux ou mette à mal les soins de santé ;

- il ne pourra pas être fait usage d'un *pass* vaccinal pour inciter à la vaccination ;
- il faudra mesurer l'impact économique du CST sur les secteurs et mettre en place des aides pour pallier ce manque à gagner ;
- si la mesure est proportionnée au vu de l'urgence épidémique, il faudra qu'aucune autre mesure ne soit possible ;
- il faudra mettre en place une solution contre les abus qui ont été constatés lors de ces derniers mois avec une procédure simplifiée pour éviter toutes les discriminations.

Je vous remercie.

M. le Président. – Oserais-je dire, sans jugement aucun de ma part – et ne le prenez pas mal –, que je ne vous remercie pas pour votre concision ?

(Réaction de M. Heyvaert)

Oui, vous l'aviez dit d'entrée de jeu.

Personnellement, je n'avais pas compris que l'on était dans un débat sur l'évaluation du CST ; peut-être aura-t-il lieu ultérieurement.

Je ne vous remercie pas non plus pour M. Sahli, qui aura, demain, un long rapport oral à faire.

Cela étant dit – et c'était de l'humour, je le précise –, s'il n'y a plus d'autre intervention, je cède la parole à Mme la Ministre.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je remercie les trois formations politiques qui m'ont posé des questions auxquelles je vais pouvoir répondre. Je réserverai une réponse plus circonstanciée à M. Heyvaert, dont les expressions se distinguent de sa formation politique et des expressions que j'ai pu avoir avec mes collègues du Gouvernement.

Sur le CST, sur l'évaluation, j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois, à l'occasion de commissions précédentes, qu'il y avait des évaluations qui avaient été réalisées en partie, notamment dans d'autres pays. Je vous ai dit aussi qu'il y avait des informations qui avaient été transmises par le ministre-président au président du Parlement wallon. Je vous invitais à en prendre connaissance, puisque c'est libre d'accès au sein de ce Parlement.

Par ailleurs, il y a des travaux qui ont été réalisés à la Chambre sur l'évaluation du CST, dont je pense qu'il serait utile de pouvoir prendre connaissance, si cela n'a pas été le cas pour chacun ou chacune d'entre vous. De la même manière, le CODECO a demandé une

évaluation du CST. Ce travail, si je me souviens bien, n'est pas encore finalisé.

Effectivement, on attend un rapport plus complet que je pourrais avoir s'il me parvient. Sachez que le commissaire Corona termine, dans quelques jours, son activité. Ce seront des informations qui nous parviendront par d'autres intermédiaires que le commissaire Corona.

Sur la réactivation du CST, le CODECO du 4 mars a rappelé que, tout en tenant compte des recommandations et des résolutions des débats parlementaires, il se penchera, dans les plus brefs délais, sur la plus-value épidémiologique du CST et sa place au sein du baromètre.

Sachez en tout cas qu'une évaluation éventuelle du CST ne pourra se faire que dans le cadre d'une situation d'urgence épidémique et moyennant accord du Comité de concertation.

On a un suivi épidémiologique au niveau des variants qui se fait grâce aux séquençages, qui sont réalisés par les équipes d'Emmanuel André, qui nous parvient chaque semaine sur l'évolution des différents variants ou des composants, parce qu'il y a maintenant deux variants qui se sont recomposés, recombinaison, et sur l'éventuelle dangerosité, en sachant que, dans la dynamique d'une épidémie, il est difficile d'avoir des informations une fois qu'il surgit, d'autant que les niveaux de surveillance épidémiologique ne sont pas les mêmes selon les différents pays, les différents continents, les informations qui nous parviennent. Parfois, il y a un petit effet retard.

On peut imaginer que ce qui se produit en Chine, avec une fermeture complète dès l'apparition de quelques cas de covid, avec des mesures radicales, ne serait pas acceptable ou ne serait pas possible au sein de l'Union européenne, puisque vous voyez déjà les réactions parfois disproportionnées au sujet de certaines mesures qui sont prises et qui sont très loin des mesures que des pays comme la Chine peuvent prendre. Néanmoins, il apparaît que fermer totalement certaines régions en Chine va sans doute contribuer à limiter sa propagation au niveau mondial, même si, à ce stade, on ne peut pas dire qu'il y ait eu un seul variant qui n'ait pas traversé les frontières, à partir du moment où il était particulièrement contagieux où sa propagation s'est faite dans l'ensemble du monde. On a parfois pu la ralentir, mais pas l'éradiquer. Cela a un effet retard qui semble évident.

Je me réfère à la réponse que j'avais donnée à Mme Lekane sur la réactivation, en complément de ce que je vous ai dit sur la décision, la notification du CODECO.

Pour la sérénité des travaux, je vous l'ai déjà dit il y a 15 jours, cela serait intéressant – j'ai toujours laissé la porte ouverte – de procéder à une évaluation sur le CST,

sachant que c'est d'autant mieux au moment où la crise est en partie derrière nous. La situation est bien moins aiguë. Cela permet aussi de pouvoir se poser et d'avoir des réflexions pour voir si le CST qui existe dans toute l'Union européenne – avec des divergences, mais son activation est présentée dans quasi l'ensemble du monde – est négatif ou positif et, s'il devait y avoir une résurgence de l'épidémie, si ce type de mesure devait pouvoir être relancé et à son efficacité.

C'est compliqué pour moi quand on lit plusieurs pages avec un débit extrêmement rapide, dans une chronologie qui me semble décousue, a priori, de pouvoir argumenter à chacune de vos remarques ou des explications que vous donnez.

Ce que je vais faire, Monsieur Heyvaert, c'est lire avec beaucoup d'attention le rapport oral, mais quand il sera écrit et disponible, pour pouvoir y répondre de manière circonstanciée à l'occasion de la séance plénière que nous aurons dans la foulée de cette commission.

Je pense que ce sera la manière la plus efficace et la plus objective pour répondre de manière étayée, argumentée, et peut-être nuancer certaines de vos explications.

Je propos de travailler de cette manière, qui sera plus efficace et plus sereine.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Peut-être ai-je été distraite, mais je n'ai pas entendu la réponse de Mme la Ministre par rapport à une réactivation éventuelle de l'usage du CST.

M. le Président. – Il semblerait que vous ayez été distraite.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je lirai le rapport.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ma langue a fourché, me dit mon collaborateur. J'ai dit « évaluation » et pas « réactivation ». Par « évaluation », il fallait entendre « réactivation », ce qui était la notification du CODECO et la réponse que j'ai adressée à l'occasion de la dernière séance à Mme Lekane.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Peut-être bien préciser que notre position par rapport à celle du MR est différente. Si j'entends que le MR est prêt à réactiver éventuellement le CST – en tout cas, c'est ce que je crois comprendre dans l'intervention de Mme Sobry – nous, justement, on n'a pas la même position. C'est dans ce cadre que l'on demande cette évaluation claire et nette

et, en fonction de cela, si cette réactivation, le cas échéant, devait être essentielle.

J'avoue aussi être un peu surprise du témoignage de M. Heyvaert parce que, si les propos avaient été tenus de cette manière précédemment, je suppose que les votes auraient été différents.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse effectivement complète.

Je voudrais juste préciser ma pensée pour être bien comprise par rapport à une éventuelle réactivation du CST. On n'est évidemment pas pour voir sa réactivation. Je voulais simplement dire qu'il ne faut pas l'exclure. En effet, le CST suspendu revient dans la boîte à outils dont nous disposons et évidemment personne ne souhaite le voir réactivé. Je tenais simplement à souligner que l'on ne peut pas l'exclure.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je voudrais remercier Mme la Ministre de prendre le temps.

Ce ne sont pas des témoignages. À part la première partie où j'ai retracé l'historique avec des faits que j'ai remis dans le contexte, tout le reste n'est que du copier-coller des différents avis. Je n'ai lu que les avis qui avaient été transmis.

Hormis les avis, il est important de pouvoir en discuter, de pouvoir en débattre et de pouvoir mettre les choses au clair. Ce sera intéressant de faire cela aussi demain en séance plénière.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – En complément de mon collègue, Laurent Heyvaert, par rapport à demain et à l'organisation pratique pour éviter que le débat ne prenne trop de temps, ne peut-on pas alors évoquer – et M. Heyvaert a bien indiqué les deux éléments – la chronologie au départ et les différents avis plutôt que de citer tous les avis, que l'on puisse, simplement, dans une phrase synthétique dire que M. Heyvaert a relayé les différents avis des différentes instances ? Cela permettrait alors que ce soit plus bref. À mon sens, cela permettrait en tout cas de résoudre la question de la longueur.

M. le Président. – Tout le monde peut-il adhérer à cette suggestion ? Le rapporteur ne s'en portera que mieux.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Mme la Ministre a bien répondu. Je pense que l'enjeu central de l'intervention de mon collègue était qu'il y ait cette évaluation. J'ai entendu que Mme la Ministre a bien confirmé que l'évaluation se fait, qu'elle se fera et qu'il est aussi important que l'on ait cette évaluation par rapport à cet outil.

Chacun peut avoir son avis par rapport à l'outil, mais il me semble utile que l'on puisse avoir cette évaluation globale par rapport à cet outil qui a été décrié à de nombreuses reprises pour certains aspects.

Reconnaissons que c'est tout de même relativement complexe non seulement d'un point de vue juridique, mais aussi d'un point de vue politique, éthique et de santé. Beaucoup de questions se posent autour de cela et c'est le cœur de notre intervention.

M. le Président. – Une suggestion de ma part : ne peut-on pas imaginer plus simplement encore, lorsqu'on sera en possession du retour de la demande du CODECO et de l'évaluation, l'envisager dans le cadre de la commission plutôt que d'entamer un quelconque débat demain d'une manière ou d'une autre et revenir en commission, comme vous le suggériez également ?

Je veux rebondir sur votre suggestion, Monsieur Disabato.

Monsieur Heyvaert, adhérez-vous à la suggestion de M. Disabato que je relaie par ailleurs ?

(Réaction de M. Heyvaert)

Fort bien. Nous gagnerons un peu de temps demain.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Dans la foulée de la proposition de M. Disabato, que je salue, quant à mon intervention dans l'exposé, puisque vous allez faire un rapport oral, considérez dès lors que je m'en limite à dire que, à l'occasion du rapport ou de l'évaluation qui sera détaillée, évoquée et débattue au sein de ce Parlement, on aura l'occasion d'en discuter de manière plus longue, plus détaillée, plus argumentée. Vous ne devez pas non plus évoquer une partie de mon intervention ; c'était l'objectif, dans sa substantifique moelle.

M. le Président. – À l'unisson, nous procéderons donc ainsi.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 2 du 5 mars 2022 mettant fin à l'utilisation du COVID Safe Ticket et limitant l'obligation du port du masque (Doc. 869 (2021-2022) N° 1).

Art. 1er à 3

Les articles 1er à 3 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 3 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 2 du 5 mars 2022 mettant fin à l'utilisation du COVID Safe Ticket et limitant l'obligation du port du masque (Doc. 869 (2021-2022) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE MOTION RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS CONCERNANT LE PROJET DE LOI PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES URGENTES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET PLUS PARTICULIÈREMENT SON ARTICLE 69, DÉPOSÉE PAR M. DESQUESNES, MME GREOLI, MM. DISPA, MATAGNE, MMES GOFFINET ET VANDORPE (DOC. 799 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé et plus particulièrement son article 69, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Dispa, Matagne, Mmes Goffinet et Vandorpe (Doc. 799 (2021-2022) N° 1).

Mme Laffut et M. Sahli ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

La commission a décidé, le 15 février et le 8 mars 2022, d'ajourner le vote de la proposition de motion, la discussion étant close.

Deux possibilités s'offrent à nous : soit nous votons un nouvel ajournement, quelqu'un le sollicite ; soit nous votons sur la proposition de motion. J'attends vos réactions.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Pour le groupe socialiste, je demande l'ajournement.

M. le Président. – Les auteurs demandent-ils le retrait de la proposition de motion ?

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (Les Engagés). – J'avais 10 pages d'intervention reprenant des copier-coller, mais je les joindrai au rapport.

(Rires)

Plus sérieusement, Monsieur le Président, j'entends que la majorité demande l'ajournement.

Je comprends donc que cette question ne fait toujours pas l'objet d'un accord entre les différents niveaux de pouvoir et que dès lors le ministre de la Santé ne s'est toujours pas rallié à la position des francophones ou que, au sein du Gouvernement, soit de la Communauté française, soit de la Région wallonne, soit du Fédéral, il reste des problèmes sur cette question.

J'entends la demande d'ajournement, mais je n'entends pas que la majorité me demande de retirer la proposition de motion. La majorité le demandant, j'en prends acte.

En ce qui concerne l'opposition, nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à peut-être trouver une solution dans ce dossier grâce au maintien de cette proposition de motion à l'ordre du jour de notre prochaine commission.

Vote de procédure

M. le Président. – Nous allons procéder à un vote de procédure, sur proposition de Mme Roberty, quant à l'ajournement.

Par 7 voix et 2 abstentions, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé décide d'ajourner le vote sur la proposition de motion.

Je sens un peu d'animation. Voulez-vous faire une pause ?

Mme Greoli (Les Engagés). – Non, absolument pas, Monsieur le Président.

Nous nous abstenons puisque nous continuons à parier sur l'utilité de cet outil tout en restant sur un doute de la capacité de la majorité à aboutir à un accord.

Nous nous réjouissons le jour où vous aurez un accord. Pour l'instant, si je puis me permettre, je ne vois toujours rien venir.

M. le Président. – Pour les réjouissances, ce sera pour plus tard. Puis-je vous inviter à en discuter par ailleurs ?

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES MESURES À DESTINATION DES JEUNES EN SITUATION DE *NOT IN EDUCATION, EMPLOYMENT OR TRAINING* (NEET) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures à destination des jeunes en situation de *not in education, employment or training* (NEET) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, depuis de nombreuses années, la situation des jeunes qui ne sont ni aux études ni à l'emploi ni en formation interpelle. Je sais que cette question vous préoccupe également. Ainsi, l'acronyme NEET est aujourd'hui utilisé pour parler de ce phénomène ; phénomène qui doit être abordé avec prudence tant les réalités qu'il recouvre sont larges et vont bien au-delà d'un acronyme.

Dans sa Déclaration de politique régionale, votre Gouvernement annonçait des mesures importantes telles que l'élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation aux possibilités offertes aux jeunes par la Wallonie, l'évaluation et éventuellement le renforcement des essais-métiers ou encore la réintégration dans les droits aux allocations d'insertion des NEET qui reprennent le chemin de la formation par un accord entre l'autorité fédérale et les entités fédérées.

Où en est la mise en œuvre de ces mesures ? Avez-vous eu des contacts avec vos collègues en charge des politiques de l'emploi en ce qui concerne la question de

la réintégration dans les droits aux allocations d'insertion ?

Qu'en est-il du lancement d'un éventuel plan d'information et de sensibilisation ? Avez-vous demandé l'évaluation des essais-métiers ? Qu'en est-il aussi du développement des programmes FSE+ et plan de relance NextGenerationEU en Wallonie ?

Toujours au niveau européen, le projet ALMA, annoncé en septembre dernier, vise à proposer aux jeunes européens une expérience professionnelle dans un autre État membre.

Dans la presse, vous avez eu l'occasion de dire que la Wallonie ne se joindrait pas forcément à cette initiative. Pensez-vous que ce projet risque de déformer les autres projets déjà prévus dans le cadre du Fonds social européen ? Pouvez-vous expliquer cette décision ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, à l'heure actuelle, aucune formation ne permet de récupérer le droit aux allocations d'insertion lorsque ce droit a été perdu. Cela nécessiterait de modifier la législation fédérale octroyant le bénéfice de cette allocation. C'est la raison pour laquelle j'ai préféré investir, avec le soutien de mes collègues du Gouvernement, dans le cadre du Plan de relance, dans des mesures spécifiques, comme Coup de boost, qui sont des mesures extrêmement soutenues par les organisations syndicales et qui touchent des personnes de manière très personnalisée, dès qu'il y a décrochage pour les mobiliser, pour les remobiliser – ce sont principalement des jeunes, vous le savez – et pour éviter la perte du droit aux allocations d'insertion.

Dans le cadre du FSE+, il est prévu de renforcer la dimension « Orientation des essais-métiers ». Je crois que l'on doit pouvoir élargir davantage le spectre et la connaissance des métiers. On a une vision très étriquée du nombre de métiers. Il en existe des centaines, c'est une responsabilité de pouvoir leur proposer des essais-métiers très concrètement, de manière très pédagogique, avec un accompagnement plus intense, pour étendre aussi les canaux de communication pour essayer de toucher un public qui soit plus large, de tendre vers des entrées en formation plus régulières. C'est vraiment le message que l'on doit pouvoir répéter en permanence. Si vous n'avez pas eu la chance de pouvoir être formé, c'est une opportunité incroyable que le FOREm ou les opérateurs partenaires peuvent organiser, pour répondre aussi plus rapidement aux besoins et aux demandes pour augmenter, comme je l'ai dit, les partenariats en amont,

en aval, pendant les essais-métiers pour assurer la fluidité dans les parcours de formation et d'insertion.

Concernant le FSE+ et la nouvelle programmation, on a lancé en Wallonie, le 11 mars dernier, l'appel à projets. Les opérateurs ont jusqu'au 24 mai pour déposer leurs projets. Notre volonté, au niveau du Gouvernement wallon, est d'investir auprès de ces personnes, les NEET, comme vous le dites, puisque, outre les projets menés dans le cadre du Plan de relance, dans lequel 30 millions d'euros sont spécifiquement réservés à la garantie jeunesse, 18 % de l'enveloppe FSE+ ont aussi été réservés pour financer des mesures à destination de ces NEET. À l'instar des territoires zéro chômeur de longue durée, le fait de pouvoir avoir le soutien du FSE va pouvoir donner encore davantage de moyens à ce type de dispositif.

Le soutien à la Garantie Jeunesse va s'articuler autour de quatre grands axes :

- l'accroche, que l'on doit pouvoir la développer davantage, pour remobiliser l'accompagnement des jeunes avec des actions comme le mentorat, le tutorat, le coaching, des programmes de volontariat, ou encore le service citoyen par exemple ;
- soutenir à l'acquisition et le développement de compétences, dont les compétences linguistiques et numériques. Je vais venir bientôt avec un plan Langues ;
- la promotion de formes d'enseignement plus inclusives et plus innovantes pour permettre notamment des passerelles entre des filières qui sont des filières soit d'enseignement spécialisé ou ordinaire d'une part et entre le parcours éducatif et la vie professionnelle d'autre part ;
- le soutien à la réussite et à la lutte contre le décrochage scolaire.

L'initiative ALMA qui est proposée survient malheureusement beaucoup trop tard, alors que les programmes opérationnels FSE+ sont déjà construits. De plus, il n'est pas prévu de financement complémentaire de l'UE ou du FSE en faveur d'ALMA, ce qui impliquerait de financer cette nouvelle initiative à partir des enveloppes FSE+ qui existent déjà et qui sont déjà affectées à d'autres mesures. Ces mesures ont été prioritaires, car elles permettent un réel impact sur l'intégration des NEET dans un parcours d'éducation, de formation ou d'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses particulièrement étayées et je me réjouis de retourner lire le rapport dans un futur très proche.

Vous avez signalé travailler dans le cadre du Plan de relance. Vous avez justement argumenté toutes les pistes de ce Plan de relance et vous avez parlé d'un appel à

projets, donc j'aurai l'occasion peut-être de pouvoir vous réinterroger suite aux résultats de cet appel à projets.

J'avais aussi envie de vous parler peut-être des influenceurs, parce que l'on sait que les jeunes peuvent, peut-être au travers de jeux vidéo ou de choses qui leur parlent en tout cas, être repêchés aussi. C'est peut-être aussi l'occasion pour nous, pour la Wallonie, d'avoir une accroche particulière avec ces influenceurs. C'est une idée parmi tant d'autres, une idée que vous n'avez pas évoquée, mais peut-être une piste à suivre.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI
DES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE
LONGUE DURÉE (TZCLD) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, l'appel à projets « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été lancé ce 11 mars, et je m'en réjouis. C'est un projet novateur dont nous partageons vous et moi, et d'autres aussi au sein de cette commission, les objectifs.

Je vous remercie par ailleurs des évolutions qu'il y a eu tout au long par rapport à la version initiale et puis la version finale. Je pense qu'il y a eu une véritable volonté d'ouverture aux propositions des acteurs de terrains de votre part et une réelle volonté de concertation et je vous en remercie.

Il est possible de postuler jusqu'au 24 mai en remplissant le formulaire de candidature. Pour certains intéressés, les délais semblent cependant un peu courts, notamment pour ceux qui réfléchissent encore au processus. Par ailleurs, sans les moyens nécessaires au départ et avec la volonté de mobiliser les partenaires, ce délai ne permet pas que des projets de qualité émergent, en tout cas pour certains. Je veux dire qu'il y a ceux qui ont déjà bien réfléchi, qui sont bien avancés, pour ceux-là, je pense que ce n'est pas un problème, pour d'autres cela peut être plus problématique.

Je voulais donc vous poser simplement la question, pourquoi le délai est-il si court ? Vous me répondrez peut-être que c'est lié au projet FSE, je n'en sais rien. Reconnaissons que la période est quand même relativement brève par rapport à de tels projets qui

nécessitent un investissement. Je pense notamment dans ma Région où cela n'a jamais été un débat qui a eu cours à ce sujet et si l'on voulait mettre en place un projet, cela nécessiterait probablement un peu plus de temps.

Je voulais savoir aussi ce qu'il en était des arrondissements non éligibles, puisque cela, vous avez expliqué en commission que cela répondait aux critères FSE donc je n'y reviens pas. Toutefois, il me revient – et c'est pour cela aussi que je voulais vous poser la question – que certaines communes d'arrondissements éligibles ne seraient pas elles-mêmes éligibles. Cela me semblait un peu particulier donc je voulais savoir ce qu'il en était, si vous pouviez me confirmer en tout cas cette lecture.

Je pense notamment au sous-bassin Thuin, puisque maintenant on est dans un arrondissement Charleroi-Thuin. On semblait me dire qu'en tout cas Thuin n'était pas considéré, en tout cas il n'était pas possible à certaines communes d'être sélectionnées.

Qu'en est-il des critères de sélection pour le choix final des territoires ? Si la somme des projets retenus dépasse le budget prévu, comment comptez-vous sélectionner les projets finançables et spécifier les objectifs, les critères spécifiques de sélection et d'évaluation, notamment en matière d'innovation ? Si le budget est dépassé – et reconnaissons qu'il y a déjà un budget relativement considérable puisqu'on est, si je me souviens bien, à 104 millions d'euros, 52 millions de la Région, 52 millions du Fonds FSE ; ce sont des montants relativement considérables, mais il est aussi possible que les montants soient dépassés –, comment ferait-on pour sélectionner les choses s'il y avait trop de projets ?

Enfin, comment les territoires d'aujourd'hui, en phase de mise en place d'une gouvernance locale à travers la fabrique de consensus et la consultation de la population des demandeurs d'emploi, vont trouver les ressources pour élaborer un dossier extrêmement complexe sur les plans financier et économique ? Ne serait-il pas intéressant de mettre en place une sélection de projets similaires à ce que l'on a fait sur les projets de parcs nationaux, qui prévoit d'abord une présélection et, dans ceux qui sont présélectionnés, un financement d'une certaine manière ou une garantie qu'il y aura un remboursement de certains frais qui seraient engagés ?

Je pense que cela pourrait être une bonne formule, mais, bien sûr, tout cela soumis au Fonds FSE puisqu'on le sait, ce sont des projets qui sont relativement plus complexes puisque quand on les décide nous-mêmes, uniquement au niveau wallon, et qu'il y a bien sûr des contraintes dont on ne peut pas se départir.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie pour l'intérêt marqué et constant autour de ces projets et ces expérimentations sociales.

On a eu l'occasion de faire adapter les résultats français, les expérimentations françaises à la Wallonie. Je vous remercie pour l'investissement que vous avez pris aussi. On sait que Charleroi et le Luxembourg avaient déjà en fait une longueur d'avance puisque les IBEFE – les instances bassin enseignement formation emploi – avaient déjà entrepris des travaux préparatoires.

Je pense donc qu'ils nous ont aussi aidés à pouvoir affiner les choses, indépendamment des réflexions qui sont menées ou qui ont été menées autour de la programmation FSE, considérant que si – et c'était le souhait du Ministre-Président – on pouvait adjoindre les moyens du FSE, cela donnait encore beaucoup plus d'ampleur à ce type d'expérimentation.

La mesure qui vise à soutenir le développement de territoires zéro chômeur de longue durée en Wallonie est effectivement – vous avez fait la question et la réponse, Monsieur Disabato – intégrée dans la programmation FSE et donc, l'échéance pour répondre à l'appel est aussi celle du FSE. Cela dit, il y a eu de multiples contacts qui avaient été réalisés avec les opérateurs. D'abord les opérateurs charnières, ceux qui faisaient la coordination – notamment les Instances bassin, les organisations syndicales, les associations ou les institutions susceptibles d'être très impliquées dans ces appels à projets ont connu l'évolution de nos travaux, et ont eu l'occasion de se fédérer et de voir quels étaient les contours de cet appel à projets.

Je suis relativement confiante de ce point de vue, même si j'ai conscience que le FSE est un vaste programme très administratif et qui demande une forme de rigueur pas toujours en adéquation avec la réalité associative. Les opérateurs vers qui l'on s'est tournés dans les consultations ont pu préparer le terrain.

Sur la dimension territoriale, mes services me disent que toutes les communes faisant partie des arrondissements éligibles sont éligibles. En l'occurrence, la Ville de Thuin est éligible.

Parmi les territoires concernés, chaque commune se voit en outre attribuer un indice socioéconomique permettant de les classer et de prioriser les territoires en besoins.

Le ministre-président me communique que les projets seront sélectionnés dans la limite des budgets disponibles, suivant les modalités de sélection prévues dans le cadre de l'appel FSE et conformément aux objectifs, aux critères de sélection et d'évaluation fixés dans le programme opérationnel FSE.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je reviendrai vers le ministre-président par rapport aux critères de sélection, car cela me paraît peu clair sur comment on sélectionne. S'ils répondent tous aux objectifs et aux critères, comme il y a trop de budgets par rapport aux moyens disponibles, il faudra trouver une manière de sélectionner les projets. C'est peut-être pour cela qu'une note au Gouvernement serait nécessaire pour faire le tri et expliquer la manière de sélectionner les projets.

Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et son implication dans ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCUEIL
ET L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI
WALLON AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil et l'ouverture du marché de l'emploi wallon aux réfugiés ukrainiens ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, lors du débat sur la guerre en Ukraine au Parlement de Wallonie, nous avons marqué, des bancs parlementaires aux bancs du Gouvernement, une volonté d'accueillir les réfugiés ukrainiens qui fuient la guerre initiée par la Russie. Le défi n'est pas mince, puisque l'on annonce 200 000 réfugiés en Belgique, dont 60 000 à 70 000 en Wallonie. C'est énorme quand on voit les différents enjeux en termes de logement, d'intégration et tout ce qui va avec.

J'aimerais revenir avec vous sur l'action du FOREm dans le cadre de cet accueil de réfugiés. Il est évident que l'on doit leur laisser le temps de se poser, de s'adapter à leur environnement. On ne va pas leur dire qu'ils doivent retrouver un travail aujourd'hui, alors qu'ils viennent de fuir la guerre, qu'ils sont totalement déracinés. C'est le premier élément important.

Cependant, il semble essentiel de préparer rapidement les choses pour que les formations en français, mais aussi certaines formations pour permettre aux Ukrainiens et Ukrainiennes de trouver un travail, puissent se développer en quantité pour absorber les demandes qui ne manqueront pas.

De quelle façon le FOREm s'adapte-t-il à ces nouveaux besoins ? Pouvez-vous nous exposer les délais de mise en place de ces mesures ?

Enfin, comme je l'ai signalé précédemment, nous avons au début 2021 pas loin de 40 000 emplois vacants en Wallonie, et les pénuries ont augmenté de 56 % en cette même année.

J'attirais également votre attention sur le besoin de formation et le problème de l'absence de carte de séjour pour les immigrés en Belgique, ce qui les empêche d'entrer sur le marché de l'emploi. Cela met un frein à la fois à leur intégration sociale et professionnelle et à notre besoin de combler les emplois vacants.

Y a-t-il eu des avancées pour permettre à des personnes d'autres nationalités déjà présentes sur notre territoire d'accéder au marché de l'emploi ?

Même si je suis très heureux que nous ayons répondu de manière positive relativement aux réfugiés ukrainiens, reconnaissons qu'il y a une certaine injustice par rapport à toute une série d'autres réfugiés étant actuellement sur notre territoire qui ne disposent malheureusement pas des mêmes droits aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la situation en Ukraine nous amène à devoir gérer une situation sans précédent, avec des prises en charge et une solidarité qui s'organisent, de manière remarquable, à l'échelle de la Wallonie, de la Belgique et de l'Union européenne.

Je remercie tous les citoyens qui s'impliquent et qui font preuve de solidarité en ouvrant leur maison. À tous mes collègues également, je pense notamment à la ministre, aux équipes et aux différentes écoles qui organisent l'accueil dans les écoles parce que l'intégration des enfants et des mères, il y en a énormément qui sont arrivés, cela nécessite de pouvoir gérer la situation dans l'ordre des priorités comme elles arrivent au niveau des différents niveaux d'urgence. J'ai déjà eu l'occasion de m'en ouvrir à vous.

La première chose est la question du logement, la question de l'inscription. Je rappelle qu'il est extrêmement important si vous êtes confronté à des personnes qui viennent d'Ukraine de rappeler l'importance majeure de s'inscrire à Bruxelles. J'espère que les conditions d'inscription vont être plus fluides que ce qu'elles sont aujourd'hui pour permettre l'accueil dans des conditions dignes.

C'est extrêmement important, non pas pour communiquer ces informations aux autorités ukrainiennes comme parfois le craignent certains

hommes puisqu'il faut savoir que l'Ukraine n'autorise pas les hommes à quitter le territoire, sauf s'ils ont un certain âge.

J'ai de multiples témoignages de bourgmestres ou de citoyens qui m'expliquent que les personnes qui sont venues avec femme et enfant ne souhaitent pas s'inscrire de peur de représailles. Ce ne sera pas le cas. Ces informations sont uniquement disponibles pour permettre l'accès au revenu d'intégration sociale. C'est la décision prise par le Kern et le Conseil des ministres au Fédéral, de permettre l'accès, au-delà du revenu d'intégration sociale, aux soins de santé et une prise en charge optimale, notamment dans les différentes communes dans lesquelles ils vont s'établir dans un premier temps, de manière temporaire avec le statut d'un an qui leur est conféré.

Une fois que je dis cela, je circonscris aussi la temporalité, considérant effectivement que c'est l'accueil, le logement, l'inscription, la santé et directement après la scolarité et éventuellement l'activation dans le monde du travail.

J'ai aussi été confrontée à de nombreux contacts avec des familles d'accueil où les familles souhaitent savoir quelles sont les modalités. Évidemment, le FOREm y travaille – et je l'en remercie d'ailleurs – depuis plusieurs semaines maintenant pour pouvoir préparer de manière optimale les choses en sachant que c'est évidemment une offre que l'on propose et qu'il n'y aura pas d'activation.

Notre objectif n'est pas d'avoir un accompagnement actif auprès de ces populations. Elles fuient la guerre. Il faut d'abord leur laisser le temps de se poser et, dans un certain délai, de venir ensuite leur proposer une inscription et de travailler aussi les canaux de communication avec l'offre de service du FOREm qui pourrait être communiquée et qui sera communiquée à l'égard des différentes communes. Il y aura des séances d'information qui seront organisées quand on aura les informations sur le nombre de personnes qui sont dans les communes, avec des séances de traduction qui seront proposées, et la pris en charge par les conseillers migrants du FOREm.

Au niveau de l'inscription comme demandeur d'emploi, le FOREm prendra les dispositions pour les faciliter. Soit cela a été le cas pour d'autres ressortissants étrangers avec des inscriptions collectives en collaboration éventuellement avec les communes, avec des traducteurs et des conseillers du FOREm qui s'exprimeraient en anglais, soit en individuel dans les locaux du FOREm en étant accompagné de traducteurs volontaires ou d'interprètes du SeTIS.

Au niveau de l'orientation, accompagnés de traducteurs, les ressortissants ukrainiens pourront être aidés à choisir une orientation métier. Il y a des conseillers primo-arrivants qui informeront sur le

fonctionnement du marché du travail, sur les métiers en pénuries, sur les possibilités d'emploi et sur les modalités de reconnaissance des diplômes et des validations de compétences.

En matière d'accompagnement à l'emploi, outre la mise en visibilité de leurs CV, les ressortissants ukrainiens pourront bénéficier d'un bilan personnel et d'un plan d'action identifiant des prestations adaptées qui intègrent l'offre des partenaires de façon analogue au processus migrant. Le FOREm prendra des dispositions pour faciliter la mise en relation des ressortissants ukrainiens avec les secteurs en demande à travers la transmission d'offres d'emploi adaptées.

Enfin, en matière de formation, on pourra activer plusieurs éléments et les mettre en œuvre en fonction des besoins à rencontrer :

- les modules de français langue étrangère ou, plus spécifiquement, pour les secteurs et domaines d'activités en forte demande de talents ;
- un module de français associé aussi à des essais-métiers ;
- des modules de formation « métiers », en lien avec la liste des métiers en pénurie et des métiers critiques ;
- le dispositif de prise en charge des personnes migrantes, comme c'est exposé dans le Plan de relance, sera également mobilisé.

Concernant l'accès au permis unique, j'ai sollicité l'inscription de ce dossier à la conférence interministérielle Migration. Le président de cette dernière, le secrétaire d'État Sammy Mahdi, estime toutefois que les dossiers qui sont déjà en cours de traitement au niveau de la Conférence interministérielle sont prioritaires et que le dossier de l'accessibilité au permis unique des migrants ne pourrait être envisagé que dans un second temps. Je demanderai toutefois, lors de la prochaine Conférence interministérielle, que le sujet soit abordé et que nous puissions également avancer sur ce sujet sans délai.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je tiens à souligner, comme vous, la mobilisation citoyenne par rapport à cet enjeu et particulièrement l'initiative de la RTBF de mettre en place un canal d'information en ukrainien. Je pense que ce sont des actions très utiles.

Je vous remercie également pour les actions relatives au FOREm. Je vois que le travail se prépare. Il y a un enjeu énorme ; rien que sur la traduction. Certes, tout le monde n'est pas employable parmi ces 60 000 personnes, mais cela va nécessiter des moyens humains assez conséquents.

Je terminerai en regrettant – tout comme vous d'ailleurs parce que c'est ce que je ressens dans la réponse que vous formulez – la réponse de M. Mahdi concernant l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle, car cela me semble prioritaire.

De nombreuses personnes se retrouvent aujourd'hui sur notre territoire et ont des compétences. On a, dans le même temps, une série d'entreprises qui sont en recherche de personnels qualifiés. Ce n'est pas acceptable de laisser les choses en l'état juste pour une question d'idéologie. Là, on est clairement dans une question idéologique, alors que, très pragmatiquement, il y a vraiment un intérêt à pouvoir répondre à la problématique.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE DÉFICIT
DE CONCERTATION EN VUE DU PROJET DE
RÉFORME DES MISSIONS RÉGIONALES POUR
L'EMPLOI (MIRE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le déficit de concertation en vue du projet de réforme des missions régionales pour l'emploi (MIRE) ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (Les Engagés). – Madame la Ministre, le mois dernier, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture votre avant-projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi, les MIRE.

Une réforme était annoncée de longue date dans ce secteur. D'ailleurs, un groupe de travail, associant votre cabinet, le SPW Économie, Emploi et Recherche, le FOREm et la fédération InterMIRE, était opérationnel. Ces partenaires planchaient depuis plus de deux ans sur un projet.

Selon nos informations, le secteur a été particulièrement étonné – et je mesure mes mots – du passage de cet avant-projet de décret en première lecture. Ses représentants estiment avoir été pris par surprise, alors que les discussions, au sein du groupe de travail, n'étaient pas encore parvenues à un niveau de maturité suffisant.

Nous avons écho de critiques tant sur la forme – et je viens d'en parler – que sur le fond.

Je voudrais dès lors, Madame la Ministre, vous entendre et entendre vos réponses à différentes questions.

Avant tout, pouvez-vous nous expliquer la nécessité de réformer le décret actuellement en application ? Pourquoi une réforme est-elle nécessaire ? Quels sont d'ailleurs les grandes lignes de votre projet et les éléments de contexte qui le rendent nécessaire, voire indispensable ?

Que répondez-vous à la critique du secteur, qui estime avoir été « pris par surprise » par l'adoption en première lecture de l'avant-projet de décret ?

Que répondez-vous aux organisations syndicales sectorielles, qui se plaignent d'être mises à l'écart des discussions par votre cabinet, sur ce dossier, comme sur d'autres d'ailleurs ?

Selon certaines voix autorisées du secteur, votre projet prétend brider la possibilité des MIRE de prospecter des employeurs et des entreprises, alors que c'est totalement nécessaire, et ce, au-delà des dossiers individuels adressés par le FOREm. Cette indépendance d'ailleurs et cette souplesse sont pourtant vraiment une des spécificités du secteur des MIRE. Que répondez-vous donc à cette critique ? Sur quoi se base votre volonté ou la volonté de votre avant-projet de décret de brider cette possibilité ?

Indépendamment des subventions wallonnes, les MIRE disposent d'autres sources de financement. La Région prétendrait en avoir la maîtrise et le contrôle. C'est aussi contraire au modèle de fonctionnement des MIRE. Cette critique est-elle fondée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, on peut me reprocher beaucoup de choses, mais ne pas concerter, c'est généralement une critique qui est souvent infondée. Vous le relayez en tout cas en considérant que certains s'en plaindraient. J'essaye toujours d'élargir le *scope* et d'aller même au-delà de ce qui est légalement requis en matière de concertation. C'est vrai qu'une législature, cela dure cinq ans au niveau régional, ce à quoi on déduit la formation du Gouvernement, la mise en place et la prise en compte de l'ensemble de ces dossiers.

Cela fait en sorte que j'ai depuis deux ans et demi mandaté un groupe de travail quand même qui est composé des représentants des MIRE, des représentants du FOREm et du SPW qui m'a remis ses conclusions en septembre. Suite à cela, mon cabinet a réuni ce même groupe de travail quand même trois fois avant de

présenter ce projet de décret qui n'en est qu'en première lecture. Cela ne vous a pas échappé.

Alors, pourquoi un nouveau décret pour les missions régionales pour l'emploi ? D'abord, le décret actuel date d'il y a 18 ans. Il s'avère, à de nombreux égards, inadapté, en tout cas aujourd'hui, à l'activité qu'il vise à encadrer :

- les besoins du marché de l'emploi et des personnes qui sont en recherche d'emploi, parce qu'ils sont en constante évolution et ils requièrent une capacité d'adaptation et d'innovation d'un cadre juridique daté. Ce cadre juridique ne permet donc pas de répondre à ces besoins ;
- il y a des lourdeurs administratives. Je crois que l'on doit vraiment travailler à sa simplification pour éviter les entraves à l'efficacité de l'action ;
- il y a des modalités de suivi et d'évaluation du dispositif se révélant complexes et insatisfaisantes ;
- de nombreuses dispositions actuelles du décret qui sont en outre devenues impraticables et caduques ;
- si bien que la nécessité de revoir le décret organique était un constat à la fois partagé par le secteur, par les administrations et par le SPW.

Ce nouveau décret pour lequel le travail a commencé il y a deux ans et demi va permettre un cadre qui soit plus adapté aux besoins, une base juridique sécurisée et clarifiée, l'objectif de simplifier aussi les processus administratifs et de renforcer l'action des missions régionales pour l'emploi dans l'insertion des demandeurs d'emploi qui sont éloignés du marché de l'emploi.

Une première lecture, comme vous le savez, vise du coup à lancer aussi les consultations en plus de celles que l'on a déjà menées en amont et qui ont abouti à ce premier projet.

Je ne limite pas les consultations, comme je l'ai dit d'emblée, aux seuls avis légaux qui s'imposent puisque le projet a été présenté pour avis aux représentants syndicaux il y a quelques jours. C'était le 10 mars dernier ainsi qu'aux représentants des MIRE le 18 février et le 11 mars. L'objectif est vraiment de faire évoluer le texte en deuxième lecture à la lumière des différents avis. C'est le processus démocratique, c'est une manière de pouvoir aussi compléter en fonction des différents avis et de l'aboutissement, ou en tout cas de l'aboutissement au moment du projet de la première lecture. Le dossier peut bien sûr évoluer.

Sur la mission de prospection des MIRE, cette question va être évaluée à la lumière des différents avis justement qui seront remis pour la deuxième lecture.

Au niveau des autres sources de financement, le projet de décret autorise les MIRE à développer d'autres activités pour autant qu'elles soient cohérentes avec leur

mission principale et règlent les difficultés qui sont liées au décret de 2004 et que vous soulevez. C'est encore une illustration, je crois, de la nécessité de revoir le cadre légal des missions régionales pour l'emploi.

En résumé, un dossier qui suit sont cours au niveau des consultations qui, bien qu'elles ont déjà eu lieu un certain nombre de fois, passe maintenant par le rythme et le *process* classique un peu élargi des consultations en vue d'une deuxième lecture. Je ne doute donc pas que, à cette occasion, vous serez attentives aux différentes modifications et aux évolutions de ce projet.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, et je peux vous accorder ceci : une première lecture sert évidemment à mettre en place les processus légaux, décrétaux de concertation, je l'entends bien. Vous me dites que les conclusions du groupe de travail vous ont été remises en septembre. Si je m'en tiens aux avis des syndicats et de la fédération InterMIRE ou en tout cas de représentants du secteur, visiblement, ils n'estimaient pas que c'était des conclusions, puisqu'ils estimaient que le dossier n'était pas dans une maturité suffisante.

J'en reviens maintenant plus à la question de fond, Madame la Ministre. Nous vous avons alerté lors de votre réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en vous disant que vous étiez en train de phagocyter toutes les initiatives indépendantes du FOREm, et que le FOREm prenait une ligne droite, et cette ligne est beaucoup trop droite à mon humble avis, et que le FOREm estimait devoir dorénavant être le donneur d'ordre de l'ensemble des politiques, réduisant les acteurs associatifs, les acteurs de terrain, à des sous-traitants. C'est dans la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi...

M. le Président. – Je vous remercie de bien vouloir conclure.

Mme Greoli (Les Engagés). – Je vais conclure, Monsieur le Président. Certains sont beaucoup plus longs que moi dans leurs répliques sans être interrompus. Monsieur le Président, puis-je terminer ?

M. le Président. – Je vous en prie.

Mme Greoli (Les Engagés). – Je vous remercie.

Madame la Ministre, vous l'avez dit, je serai très attentive à votre deuxième lecture, et sachez que ce n'est pas systématiquement fait pour brider le secteur associatif aux seules fins de rendre le FOREm tout puissant. Je tiens vraiment à attirer votre attention parce que vous découragez les acteurs, et vous allez dès lors avoir un bilan après de non-efficacité dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais vous aurez rendu ses pleins pouvoirs au FOREm, donc j'attire vraiment votre attention, vraiment. Je souligne trois fois.

M. le Président. – Vous aurez constaté que je vous ai laissé plus d'une minute.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉMISSION
#INVESTIGATION CONSACRÉE AU FOREM »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'émission #Investigation consacrée au FOREm ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, l'émission #Investigation de la RTBF diffusée le 9 mars consacrait un reportage au FOREm, et ce reportage a livré plusieurs constats intéressants concernant la situation de l'emploi en Wallonie.

Un constat très important concernait une information contenue dans un rapport d'audit rédigé par la société Roland Berger, un rapport qui n'était pas destiné à être publié, à savoir : seulement 18 % des stagiaires du FOREm estiment avoir retrouvé un emploi à la suite de leur formation, ce qui est loin du chiffre de 60 % de personnes remises au travail annoncé par la direction du FOREm. Il ne s'agit pas d'un problème de formation parce que les travailleurs du FOREm font évidemment tout ce qu'ils peuvent pour former les demandeurs d'emploi dans les meilleures conditions possibles, et d'ailleurs, comme l'indique le rapport de Roland Berger, huit stagiaires sur 10 sont satisfaits de ces formations.

Le différentiel entre le chiffre de Roland Berger et le chiffre de la direction du FOREm serait dû au fait que, comme l'explique le rapport de la Cour des comptes sur le FOREm publié en mars 2020, une personne peut être considérée comme remise au travail avec un jour de travail seulement. Le reportage montrait également que la méthode utilisée par la direction du FOREm pour déterminer les stagiaires qui ont été remis à l'emploi est de se baser sur les chiffres de la banque de données Dimona dans laquelle les entreprises encodent les travailleurs qui ont travaillé chez elles, peu importe la durée de ce travail.

L'émission traitait également du problème des métiers en pénurie. On y rappelait notamment ce constat de la Cour des comptes selon lequel la liste des métiers en pénurie établie par le FOREm manque de pertinence parce qu'elle est basée sur des données incomplètes, trop vagues et trop mouvantes. Une bonne partie du reportage se concentrait aussi sur la responsabilité des

entreprises dans ces pénuries, qui ne jouent pas assez le jeu en proposant des emplois stables et de qualité. On y entend notamment que seulement un tiers des offres d'emploi qui passent par le FOREm concernent un emploi à durée indéterminée.

Comment se fait-il que ce rapport de Roland Berger sur le FOREm ne fût pas destiné à publication et n'a donc pas été mis à disposition du public ?

Pourquoi ne pourrait-on pas intégrer, dans le contrat de gestion du FOREm, des critères précis de qualité de l'emploi à proposer plutôt que de se concentrer uniquement sur des objectifs quantitatifs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je voudrais préciser que le rapport de Roland Berger est le rapport d'évaluation externe du contrat de gestion 2017-2022 du FOREm, réalisé conformément au décret du 12 mars 2004 sur le contrat de gestion et sur les obligations d'information pour les matières qui sont réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution. Ce rapport complet a d'ailleurs été communiqué au Gouvernement wallon en annexe de la note d'orientation de l'élaboration du futur contrat de gestion du FOREm.

Le chiffre de 18 % mentionné des stagiaires estimant avoir retrouvé un emploi à la sortie de leur formation est le résultat d'une enquête qui a été réalisée en ligne par Roland Berger auprès d'un panel de 1 000 demandeurs d'emploi. Cette même enquête révèle, par ailleurs, que 68 % des demandeurs d'emploi recommandent les formations du FOREm et que 85 % les trouvent adaptées à leurs besoins. C'était aussi important à signaler, même si je ne suis pas sûre que c'est cela qui a été mis en exergue dans le cadre du reportage.

En outre, le chiffre de 60 % communiqué par le journaliste concerne le taux d'insertion à 12 mois des demandeurs d'emploi de 25-50 ans inscrits au FOREm et pas le taux d'insertion à 12 mois à l'issue d'une formation métier, qui lui est alors de l'ordre de 70 %. Parmi ces 70 %, on a 43 % des stagiaires qui sont insérés sur le marché de l'emploi pendant six mois ou plus.

L'émission a en effet pointé le fait qu'une personne est considérée comme étant remise à l'emploi avec un jour de travail. C'est la réalité, c'est une méthode qui est utilisée uniquement à des fins comparatives entre les différents services publics européens de l'emploi. Le FOREm produit et utilise essentiellement d'autres taux d'insertion avec des horizons à trois mois, à six mois, à 12 mois, justement pour essayer d'avoir d'autres d'éléments pour mesurer la qualité de l'insertion du

demandeur d'emploi. Ces données sont aussi disponibles et sont le fruit du travail du service Études du FOREm.

Quant à la question des pénuries, je ne suis pas opposée à revoir la méthode de calcul utilisée pour déterminer ce que l'on considère comme un métier en pénurie. J'attire simplement l'attention sur le fait que si l'on devait changer de méthode en Wallonie, cela produirait de grosses disparités par Région. Pour le moment, la méthode qui est utilisée est un compromis entre le souhait de maintenir l'analyse comparative d'une année à l'autre et une comparaison entre Régions. Si l'on change les paramètres, on ne saura pas comparer si oui ou non, par rapport aux autres Régions, on est plus ou moins en pénurie.

Pour ce qui a trait à l'intégration de critères précis de qualité de l'emploi dans le contrat de gestion, ce n'est pas le FOREm qui définit ce qu'est un emploi convenable. Un emploi convenable, cela renvoie à une réglementation fédérale, plus précisément à l'arrêté royal du 25 novembre 1994 qui porte réglementation du chômage.

Pour ce qui me concerne, je pense que l'on doit pouvoir convaincre les employeurs au maximum d'avoir recours au Service public de l'emploi pour déposer les offres qu'ils auraient. D'ailleurs, le fait d'avoir une augmentation importante du nombre d'offres me semble être un élément qui soit de nature à considérer que, sans que tout ne soit parfait, il y a une confiance dans cet opérateur, mais que nous sommes, au travers du contrat de gestion, au travers de la réforme de l'accompagnement et au travers des informations qui nous remontent du terrain et du secteur, évidemment prompts à faire évoluer l'outil, à le rendre plus optimal et à l'adapter à ce défi de remettre à l'emploi ou de mettre à l'emploi ou en formation un maximum de citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Nous faisons une série de constats communs, notamment le fait que les formations dispensées par le FOREm sont de qualité. Les demandeurs d'emploi l'attestent les premiers.

J'entends que le rapport Roland Berger a été communiqué au Gouvernement, ce qui était indispensable pour que le Gouvernement puisse travailler. Pourquoi n'est-il pas publié plus largement, de façon à ce que les différents acteurs impliqués dans le contrat de gestion du FOREm puissent également en disposer ?

Sur la question des méthodes de calcul de remise à l'emploi, il est évident qu'il faut des méthodes permettant une évaluation quantitative pour voir quels

chiffres sont atteints. En même temps, il y a une évaluation qualitative à mettre en place.

C'est le Fédéral qui définit ce qu'est un « emploi convenable ». Si la volonté en Région wallonne est de permettre à des demandeurs d'emploi de trouver une réinsertion effective et valorisante sur le marché de l'emploi, il faut aussi y réfléchir, car on peut toujours améliorer des choses qui existent ailleurs. La qualité et l'attractivité des métiers, la rémunération et les conditions de travail sont des éléments sur lesquels il faut continuer à travailler. La Région a un rôle à jouer en proposant des métiers publics de qualité qui servent de points de repère.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet dans les mois qui viennent.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MANQUE
DE FEMMES DANS LES MÉTIERS
SCIENTIFIQUES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de femmes dans les métiers scientifiques ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à suivre des études supérieures, ce qui très positif. Toutefois, elles restent minoritaires dans certaines filières, comme les métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Or, ces métiers sont aujourd'hui en pénurie.

Voici quelques jours, nous célébrions la Journée internationale des droits de la femme. Force est de constater que les inégalités sont encore bien présentes dans certains secteurs d'activité. Les stéréotypes sexués pèseraient toujours autant sur les représentations en ce qui concerne les orientations et les choix professionnels de nos jeunes.

Il importe de proposer au monde scientifique de se dévoiler davantage aux femmes. Certaines entreprises pourraient être mises en contact avec les écoles afin de créer des intérêts via des témoignages de femmes qui ont gravi les échelons de certains métiers réputés, à défaut, de « masculins ». Il faut montrer aux jeunes les facettes encore peu connues de ces secteurs qui peuvent leur plaire, touchant à la cohésion, à la collaboration, à

l'esprit d'équipe et à l'entraide. C'est notamment là que se situe l'avenir de ces secteurs.

Voici quelques mois, le FOREm envisageait de réaliser un plan d'action pour les organismes de formation. Où en est-on actuellement dans cette démarche ?

Quelles sont les synergies mises en place avec la ministre de l'Enseignement supérieur pour renforcer l'attractivité des jeunes filles vers des études dans les branches STEM ?

Comptez-vous provoquer des échanges entre les étudiants, les chercheurs d'emplois et les entreprises de ces secteurs ?

Pourquoi ne pas envisager une campagne jouant sur les facteurs d'influence, à savoir le sentiment de compétence, l'avis des proches, les préjugés et l'image faussée des conditions de travail ? Infrabel et la SNCB ont organisé une campagne de communication importante en 2020-2021 et ont vu un pourcentage de candidates postuler à des emplois techniques.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, donner envie aux jeunes, aux demandeuses d'emploi et aux travailleuses, tous milieux socioéconomiques confondus, d'être présentes dans les domaines d'études, de la formation et les carrières STEAM constitue un enjeu de taille pour notre Région, mais aussi pour de nombreuses régions voisines.

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, nous travaillons à l'élaboration d'un plan coordonné de promotion des métiers, filières et compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM et au numérique, en partenariat étroit avec les acteurs de l'orientation et les organismes de formation, en associant aussi les secteurs professionnels afin de créer une dynamique commune convergente.

L'un des objectifs de ce plan coordonné, c'est d'identifier les publics cibles auxquels s'adressent les actions de promotion et de sensibilisation aux STEAM, que cela soit les élèves, les parents, les étudiants, les demandeurs d'emploi ou les travailleurs en reconversion, et puis d'identifier aussi leurs besoins pour établir une stratégie de communication qui soit la plus cohérente possible.

Il y a une étude réalisée fin 2020 par le FOREm et aussi par l'UCL sur les déterminants de l'attrait pour les études et les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes de 12 à 25 ans. Ces résultats vont servir utilement à la définition des besoins avec une attention

qui sera portée aussi sur la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle dès l'étape de l'identification des besoins.

Je suis, je vous avoue, assez interpellée quand je vois la proportion de filles et de garçons qui suivent certaines orientations d'études. En secondaires déjà, mais en supérieur davantage encore.

À l'occasion par exemple des journées portes ouvertes qui étaient réalisées à destination des élèves qui sont en rhéto et qui s'engageraient vers des filières type, par exemple, l'informatique, on me rapporte qu'il y a eu zéro fille présente et que toute l'assemblée de rhétoriciens en informatique dans une école supérieure de ma région était uniquement composée de garçons.

Je pense que c'est à nouveau un signal d'alerte important qui est inquiétant. Nous devons massivement et rapidement agir pour éviter que, dans des métiers comme ceux-là, on ne retrouve que des garçons. En sachant que le rapport Agoria *Be the Change* montrait qu'il fallait des dizaines de milliers de personnes dans ces secteurs. Ce sont des secteurs qui sont des secteurs valorisants, qui permettent la conciliation vie privée-vie professionnelle. Nous devons faire en sorte, au niveau du Gouvernement wallon, en collaboration avec mon collègue Willy Borsus, d'inviter de très nombreux jeunes à rentrer dans ce type de filière.

Évidemment, on ne peut pas faire porter à la Région wallonne des choix d'orientation qui relèvent principalement – vous en conviendrez avec moi – de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour identifier, mais on est disponibles – on l'a fait savoir d'ailleurs – pour envisager des synergies possibles.

Il y a WorldSkills Belgium qui est d'ailleurs un acteur central dans le plan coordonné, qui est cofinancé par la Wallonie, par la Communauté française et la Communauté germanophone. Il permet déjà de développer des synergies entre les initiatives de ces dernières. Très sincèrement, je crois que le signal d'alarme, on le voit, il est sous nos yeux : il faut un changement radical.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre Morreale.

On sait qu'il y a beaucoup de travail. Il y a des stéréotypes et il y a des préjugés. Je vais parler de mon cas personnel. Quand j'ai commencé les études d'ingénieur civil, il y avait 2 étudiantes sur 200. Maintenant, il y en a 15 sur 200.

Il y a encore beaucoup de travail, alors que l'industrie et les entreprises ne font pas de distinction en fait. Celles qui postulent et qui exercent leur métier le font comme tout ingénieur. Il y a de bons ingénieurs

masculins comme il y en a des mauvais. Il y a de bons ingénieurs féminins comme il y en a des mauvais.

Je pense qu'il y a vraiment des préjugés qu'il faut lever. Pour moi, l'action des employeurs est aussi importante de souligner, au travers de campagnes de communication.

Quand j'ai vu notamment ce qu'Infrabel a fait et le nombre de candidates qui se sont portées et qui ont été recrutées, je pense qu'il y a aussi une responsabilité et une ouverture qui doit être faite dans la communication via les entreprises, à tous niveaux. Je vois que le TEC a de nombreuses conductrices de bus. Il semble même qu'elles soient sous-représentées dans les accidents de la route par rapport à la proportion de conducteurs. Elles font bien leur boulot.

Je pense qu'il reste des préjugés qu'il faut lever. C'est peut-être un phénomène de société, mais je ne doute pas qu'au cours du temps, tout cela va pouvoir être levé.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE DE
FORMATION ET LES BESOINS DU MARCHÉ
DE L'EMPLOI WALLON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi wallon ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, ma question porte sur la formation à la fois des jeunes, de moins jeunes, des expérimentés, qui semble être insuffisante et qui ne correspond malheureusement pas aux besoins des secteurs, en tout cas aux besoins du marché de l'emploi wallon. On a un décalage qui devient problématique, puisqu'il met en péril le redéploiement économique de notre Région.

Afin de répondre de manière durable à cette problématique, j'aurais voulu savoir quel était votre plan d'action pour rendre l'offre de formation plus souple, évolutive et qui garantirait ainsi une adéquation permanente avec l'évolution perpétuelle du marché de l'emploi.

Je fais une parenthèse qui n'est pas dans ma question écrite de base et qui ne concerne pas une demande d'information supplémentaire, mais je fais un parallèle avec la visite que l'on a eu la chance de faire dans le cadre du comté mixte au Canada.

Ils misent sur la formation à 300 %, alors qu'il n'y a pas une pénurie comme chez nous là-bas. Ils cherchent des travailleurs, car il y en a une pénurie.

Que font-ils ? Alors qu'ils ont un taux de chômage de moins de 3 %, ils poussent leurs travailleurs à se former, pour « upgrader » leurs formations, leur salaire, leur qualité de vie, et ainsi faire tourner l'économie canadienne et québécoise.

La formation est un outil essentiel. En Wallonie, on a l'inverse : on a des métiers qui demandent preneurs, on a un nombre de chômeurs impressionnant, et l'on n'arrive pas à faire coller les uns et les autres, alors que l'on a des trous et des pions – passez-moi l'expression, je ne dis pas que les travailleurs ou les chômeurs sont des pions, c'était pour l'image ; comme quoi, parfois une mauvaise image... On l'enlèvera du compte rendu.

On n'arrive pas à faire en sorte qu'ils arrivent à trouver leur bonheur d'un point de vue professionnel. Cela pose question. J'aurais voulu savoir quel était votre plan d'action sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, c'est une question cruciale, l'enjeu de la formation est majeur. Je serai ravie d'avoir les informations que vous avez eues du Québec, parce que toutes les pistes sont envisageables et à envisager pour améliorer le dispositif de formation en Wallonie, dans une réalité institutionnelle assez complexe.

En termes de responsabilités, on fait parfois payer énormément de responsabilités sur le dos du FOREm, en lui disant qu'il y a 192 000 demandeurs d'emploi et, parmi ceux-ci, la moitié a à peine le niveau de secondaire inférieur.

Une fois qu'on le dit, on continue en lui demandant de former les gens dans des filières qui n'ont pas été choisies en secondaire. C'est du rattrapage, et vous conviendrez que c'est beaucoup plus compliqué à mettre en place pour des gens qui ont été déscolarisés dans des échecs successifs.

Je dis par là que les efforts, avec le Pacte d'excellence notamment, ce sont des orientations prises en amont, sont majeurs si l'on veut changer la situation, et augmenter le niveau de qualification des Wallons, des Wallonnes et des Bruxellois, mais parlons de notre Région et de ses citoyens.

La Wallonie a sa part de responsabilité, vous l'évoquiez, le rôle du FOREm est aussi d'avoir des formations et de s'adapter à l'évolution de la société. L'offre de formations évolue au niveau du FOREm, parce qu'il y a un premier niveau qui consiste à analyser des besoins par domaine d'activité stratégique que l'on appelle les DAS. Cette approche a été développée depuis 2016 par le service de « Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi ».

L'objectif est de renforcer l'ancrage, que ce soit des centres de compétence ou des centres de formation, dans une logique socioéconomique structurante, en essayant de faire articuler l'offre de formation autour des domaines d'activité stratégiques que sont les six pôles de compétitivité : la construction et la rénovation durable, le numérique et aussi un certain nombre de spécialisations intelligentes comme le commerce, le management, les industries culturelles et créatives, le design et le tourisme.

Une deuxième évolution, plus opérationnelle, consiste en la révision de l'offre de formation en gestion propre du FOREm. Il s'agit de déterminer parmi l'offre de formation actuelle et future ce que l'opérateur public doit organiser en propre avec ses ressources internes, ce qu'il entend proposer via le recours à des tiers – des partenaires, des sous-traitants – et, le cas échéant, ce à quoi il renonce.

L'objectif est d'accroître le nombre de demandeurs d'emploi formés avec succès aux métiers en pénurie, critiques et d'avenir.

La plateforme « Wallonie Compétence d'Avenir », mise en place fin 2020 avec mon collègue, M. Borsus, travaille activement avec les secteurs professionnels et les entreprises qui la sollicitent, pour développer une offre de formation complémentaire quantitative ou qualitative en réponse à leurs besoins. C'est une plateforme qui est déjà déployée et qui a d'ailleurs de nouveaux modules. On avait dit que l'on allait travailler sur le biotech. Il y avait certains secteurs qui étaient des secteurs prioritaires sur lesquels on allait travailler.

On changeait le paradigme en disant : « On voit que, dans le secteur de la formation par exemple, il n'y a pas mal de concurrence qui ne joue pas au bénéfice du demandeur d'emploi ». Ce que l'on essaye, c'est de partir des demandes des demandeurs d'emploi.

On dit aux opérateurs de formation : « Fournissez-nous une formation clé sur porte. Vous vous initiez entre vous et vous nous donnez un résultat d'une formation qui est la plus courte possible, la plus efficace et donc

un résultat ou un livrable rapide ». Cela a déjà produit ses premiers résultats.

C'est quelque chose, je pense, que l'on avait lancé en octobre, pas de l'année dernière, mais de l'année d'avant. On a eu de premiers livrables avec des formations dans le secteur de la chimie, des sciences de la vie et le secteur des communications.

Enfin, on a parlé de l'amont avec l'éducation, de la formation et la part de la Wallonie pour notamment essayer de former et d'augmenter en compétence et en formation les demandeurs d'emploi de Wallonie en sachant que l'on a une particularité.

Vous évoquez le Québec, mais quand nous sommes allés en mission royale au Danemark en octobre dernier, on a discuté notamment des métiers en pénurie également parce que plusieurs ministres de l'Emploi étaient présents.

Le Danemark nous a dit que, eux, travaillaient beaucoup à la formation dans les entreprises. La formation en amont, ils cherchent des gens plutôt qui sont peu qualifiés, parce que beaucoup de gens font des études universitaires, c'est une de leur particularité. Dans le vivier des demandeurs d'emploi, là, ils ont très peu de gens qui ne sont pas qualifiés. De ce point de vue là, c'était difficilement transposable, mais ils ont des problèmes majeurs de métiers en pénurie, mais sans avoir la même réalité socioéconomique et le même niveau de formation de nos demandeurs d'emploi.

Je disais, j'en termine par le dernier volet que vous avez évoqué d'ailleurs en disant : ils ont aussi augmenté le salaire poche des travailleurs dans les métiers en pénurie. Je crois que c'est un des maillons qui est nécessaire si l'on veut changer la donne et encourager des jeunes et des demandeurs d'emploi. On ne fait pas un métier uniquement parce que c'est un métier rémunérateur. On sait aussi que, s'il n'y a pas de différentiel et que son niveau de vie permet à peine de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, cela ne va pas les y encourager. C'est donc aussi une des facettes qu'il faut évoquer et, là, qui relève principalement du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

C'est comme pour tous les sujets : analyser le problème de manière isolée, c'est un très mauvais raisonnement. Il faut donc essayer de voir le plus large possible.

On a évoqué brièvement le numérique. Ils visent essentiellement, pour reprendre l'expérience québécoise et canadienne, le numérique et le digital. C'est impressionnant.

Vous parliez du FOREm qui parfois endosse ou est maladroitement mis en cause comme unique responsable et la responsabilité peut-être endossée par d'autres. L'offre du FOREm, c'est une chose. Elle doit être complétée par peut-être l'enseignement. Elle doit être complétée par des entreprises privées. On a vu, notamment là-bas, des écoles qui formaient, c'était une formation par les pairs, et qui étaient financées par les entreprises elles-mêmes. Parce que les entreprises se rendaient compte qu'elles n'arrivaient pas à suivre le virage digital numérique, qu'il manquait des gens, qu'elles n'étaient pas performantes sur le marché du travail et qu'elles avaient donc besoin que des personnes s'occupent de leurs travailleurs pour « pimper » leurs connaissances. Les entreprises sont donc demandeuses aussi.

Je crois donc que, en mettant une grande table ronde de la formation, cela pourrait être utile. J'imagine que vous en faites, mais de manière peut-être plus large. On pourrait dégager des idées pour dire : OK, de manière concrète, la grosse difficulté en Belgique, c'est la lasagne administrative institutionnelle qui complique tout. À un moment, on doit se dire : ici, on a un problème récurrent, un problème qui a des conséquences importantes pour la Wallonie.

Ne peut-on pas à un moment essayer d'être le plus pragmatique possible ? Cela veut dire pas seulement vous, mais avec les autres acteurs et vos collègues qui seraient compétents pour pouvoir avancer et dégager des solutions.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MISE EN
ŒUVRE D'UN INCITANT FINANCIER POUR
LES CHERCHEURS D'EMPLOI DANS LES
SECTEURS DE L'ÉLECTRICITÉ, DU BOIS OU
DE LA CONSTRUCTION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre d'un incitant financier pour les chercheurs d'emploi dans les secteurs de l'électricité, du bois ou de la construction ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, à l'automne dernier, je vous avais interrogée par rapport à une éventuelle augmentation du revenu de formation pour les filières en pénurie.

Vous m'exposiez alors qu'un incitant en plus d'un montant de 350 euros était octroyé à tout chercheur d'emploi qui se formait pendant au moins quatre semaines dans un de ces métiers en pénurie.

Vous me précisiez ensuite que des mesures complémentaires étaient sur la table ou en voie de finalisation. Pour les métiers du bois, d'électricité et de la construction, le Gouvernement wallon avait décidé, en septembre dernier, d'octroyer un incitant financier « pilote » de 2 000 euros aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation dispensée par le FOREm ou l'IFAPME dans ces domaines.

Le cabinet travaillait alors à la mise en œuvre complète de cet incitant dont les premiers octrois étaient prévus pour le début de l'année 2022.

Nous sommes au printemps 2022 et les pénuries n'ont jamais été aussi grandes et nombreuses. Les secteurs du bois, de l'électricité et de la construction font toujours face à des difficultés importantes, notamment à cause du manque de main-d'œuvre qualifiée.

Avez-vous pu procéder à la mise en œuvre de cet incitant financier aux formations dans les secteurs du bois, d'électricité et de la construction. Quels en sont les premiers enseignements s'ils sont déjà disponibles ?

Envisagez-vous d'étendre cet incitant éventuellement à d'autres formations ? Avec quels moyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'incitant financier de 2 000 euros est, pour le moment, mis en œuvre au sein du FOREm. Les conditions précises ont été fixées dans le décret budgétaire pour 2022. L'incitant est octroyé à tout demandeur d'emploi qui suit une formation de minimum quatre mois dans un métier du bois, de la construction ou de l'électricité ; ou qu'il signe un plan de formation insertion dans ces métiers.

Comme la mesure est entrée en vigueur il y a très peu de temps, on ne peut pas encore en tirer des enseignements.

Pour le moment, le FOREm fait la promotion de cet incitant sur son site internet, lors des séances d'information « Mardis d'avenir » organisées pour promouvoir les formations menant aux métiers de la construction, de l'électricité et du bois, et via une campagne de communication spécifique auprès du secteur de la construction, qui s'est déroulée en décembre et février.

Pour répondre à la question et aux remarques de M. Tzanetatos qui évoquait le fait qu'il soit nécessaire de se mettre autour de la table. On avait rencontré le secteur de la construction pour lutter contre les métiers en pénurie et pour travailler ensemble dans le cadre du Plan de relance. La Wallonie a dégagé 25 millions d'euros pour lutter contre les métiers en pénurie dans le secteur de la construction. Ces investissements majeurs ont été consentis par le Gouvernement. Le secteur de la construction a dit : « Je mets une part dans la communication que je vais faire pour faire entrer de nouvelles personnes ». Cette campagne de communication est cofinancée par le secteur privé. Je pense que ce dernier doit donner des moyens supplémentaires et des conditions salariales plus attractives aux gens pour les inciter à rentrer dans ce type de filière.

Cette campagne de communication est lancée et a permis de toucher les citoyens via l'émission *Une brique dans le ventre*, via une collaboration avec des animateurs de Radio Contact, et avec Kody, qui ont testé des formations dans le secteur de la construction. Les représentants du secteur ont aussi été informés de ce dispositif.

Pour le moment, il n'y a pas de volonté d'élargir cet incitant à d'autres formations, mais on travaille en parallèle, dans le cadre du Plan de relance, à des propositions d'actions concrètes pour contribuer à lutter contre les métiers en pénurie de main-d'œuvre en Wallonie.

Le chèque « Permis de conduire » était aussi une manière d'inciter les gens à faire des formations dans les métiers en pénurie proposés.

Par ailleurs, je suis également ce que fait Bruxelles, puisqu'ils ont proposé que leurs stagiaires aient 3 euros de l'heure. Ils vont démarrer ce dispositif. Je leur ai demandé de me tenir au courant pour voir si cela booste le nombre de formations dans les métiers en pénurie, car on doit rester ouverts à différentes initiatives.

Pour ce qui nous concerne, les moyens dédiés par le Gouvernement wallon sont en cours de lancement. Les enseignements ne sont, malheureusement, pas encore possibles à tirer à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je me doutais bien que j'allais un peu loin avec la question sur les enseignements étant donné que l'on est au tout début et que la campagne de communication est encore en cours.

Ce sont des secteurs qui vivent des moments très particuliers. J'imagine que ces incitants devraient être une aubaine, d'autant qu'avec le prix des matériaux qui est en train de monter en flèche actuellement, ce problème se pose à court terme.

Néanmoins, conjugué à cette pénurie beaucoup plus structurelle, cela empêche carrément les entreprises de répondre à la demande qui, elle aussi, ne fait que grandir.

Il est difficile d'influencer les marchés mondiaux. Sur le long terme, c'est important d'agir de façon efficace pour les problèmes sur lesquels on peut agir, à savoir cette pénurie structurelle.

Je vous remercie de souligner dans votre réponse que vous travaillez de façon concertée, que vous suivez ce qu'il se passe dans les autres régions, voir si cela peut éventuellement marcher et que vous impliquez effectivement le secteur privé. C'est un bel exemple de coordination.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'IMPLANTATION ÉPHÉMÈRE D'UN CENTRE
DE FORMATION DU FOREM SUR L'ANCIEN
SITE DE CATERPILLAR À GOSELIES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'implantation éphémère d'un centre de formation du FOREm sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, depuis le début de cette année 2022, Epicuris, qui est l'un des 24 centres de compétences du FOREm, a quitté son site de base à Villers-le-Bouillet pour devenir un centre mobile. Le FOREm explique cette mutation par une volonté de se rapprocher des entreprises et de leurs besoins en allant directement à leur rencontre.

Certaines zones géographiques ont été ciblées, tant elles font face à de grandes tensions, de grandes difficultés, en ce qui concerne le marché de l'emploi. La première installation se fait à Charleroi pendant six mois, avant de voguer vers d'autres cieux.

Si l'idée d'utiliser un site actuellement inexploité et situé sur un lieu stratégique en matière d'emploi peut paraître bonne à première vue, elle suscite quand même quelques inquiétudes, parce qu'abandonner un centre bien implanté pour s'installer de manière éphémère et changer tous les six mois, pour aller dans des lieux différents, je trouve que cela a de quoi questionner, notamment au niveau budgétaire. Au niveau de la mise à l'emploi, on peut également s'interroger par rapport au

réel effet d'un outil si temporaire et surtout si court-termiste, puisque l'on parle de se déplacer tous les six mois.

Je voulais faire le point avec vous, Madame la Ministre, là-dessus. Tout d'abord, comment ces centres de formation qui déménagent tous les six mois sont-ils financés ? Comment sont justifiés la durée d'implantation et le départ de ces zones cibles après six mois ? Quel est l'effet escompté aussi ? Financièrement, en vaut-il la peine ? Cette façon de procéder sera-t-elle durable ? Les formateurs seront-ils systématiquement déplacés aux quatre coins de la Wallonie tous les six mois ?

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vais me permettre de vous répondre, mais malheureusement qu'en partie, parce qu'il faudra aussi en discuter avec mon collègue Willy Borsus.

Les informations que je peux vous donner, c'est qu'Epicuris est un centre de compétence. Les centres de compétence, c'est la compétence de mon collègue. C'est un centre de compétence labellisé depuis 2014. En 2020, on avait 75 % des formations, tous publics confondus, qui étaient déjà organisées ailleurs que dans les locaux de Villers-le-Bouillet, que ce soit dans des unités mobiles, des centres de formation partenaires, des écoles ou même des entreprises.

Si la localisation des ateliers est éphémère, on a des partenariats qui ont près de 10 ans et qui sont solides. Ce sont les représentants sectoriels qui siègent au conseil d'administration d'Epicuris qui ont décidé qu'Epicuris quitterait le site de Villers-le-Bouillet fin de l'année dernière et que, par conséquent, ce centre de compétence deviendrait, de manière un peu atypique, nomade. Il a une base administrative qui reste fixée à Liège.

Cette une approche nomade qui répond aux attentes sectorielles qui voulaient un centre de compétence qui se déploie sur le territoire wallon, qui ne se limite pas à une zone géographique. Epicuris est le seul centre de compétence du réseau, le seul centre de formation professionnelle de Wallonie, sur lequel le FOREm peut s'appuyer pour former des demandeurs d'emploi dans les métiers de bouche.

La mobilité de certains demandeurs d'emploi est un frein indéniable. C'est vrai que, si l'on ne faisait des formations qu'à Liège – même si je considère que Liège est très importante et très grande –, on sait que les

enjeux en lien avec les métiers de bouche sont des enjeux importants partout dans la Wallonie. C'est un enjeu important de philosophie qui est mis en œuvre par Epicuris. Dans ce cas, c'est la formation qui va vers la personne à former, plutôt que l'inverse.

Six mois, on considère, notamment les opérateurs de terrain et les membres du conseil d'administration d'Epicuris, que c'est le délai qui permet d'assurer l'amont, le pendant et l'après-formation avec le service clientèle du FOREm local.

Au niveau du financement, je vous renvoie plus vers le ministre des centres de compétence, mon collègue Willy Borsus, qui pourra vous en dire plus, même si l'on travaille en parfaite intelligence et harmonie sur ces enjeux qui traversent bien entendu l'ensemble des préoccupations du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Cela reste une initiative prise en matière d'emploi et de formation, on ne peut que s'en réjouir. Effectivement, les formations pour les métiers de bouche sont demandées et ont de l'avenir, à Liège, mais aussi à Charleroi. Ce centre est très bien placé, même s'il est mobile.

Vous avez tout à fait raison, j'ai pensé FOREm, donc je suis venue chez vous directement, mais la plupart des inquiétudes que je relevais ici concernent plutôt les compétences de Willy Borsus. J'irai aussi chez lui pour cet aspect court-termiste qui m'inquiète.

Je note que le délai répond à une demande et a été pensé. A priori, vous répondez déjà à la plupart de mes inquiétudes, mais je ferai aussi le même exercice chez votre collègue.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
SENSIBILISATION À L'ENDOMÉTRIOSE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sensibilisation à l'endométriose ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, une femme sur dix, c'est le nombre de femmes touchées par l'endométriose. Longtemps restée tabou, cette maladie gynécologique chronique commence à être mieux

connue et reconnue, et ce n'est évidemment pas la première fois que je vous interroge à ce sujet, tout comme plusieurs de mes collègues au sein de cette commission.

Aujourd'hui, si la parole se libère autour de cette maladie, le temps pour obtenir un diagnostic est encore fort long et peut atteindre 10 ans. Dans de nombreux cas, malgré des symptômes fort présents et parfois très impactant, les femmes apprennent à vivre avec la douleur considérant qu'avoir mal pendant ses règles, c'est normal. Il n'y a en fait rien de normal là-dedans.

Après l'Australie, la France s'est récemment dotée d'une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, soulignant la nécessité de briser le silence pour mieux comprendre la maladie et l'appréhender.

La sensibilisation autour de cette maladie est en effet fondamentale pour permettre une meilleure connaissance et une meilleure prise en charge de celle-ci.

D'un autre côté, vivre avec cette maladie dans le monde du travail comporte également de nombreuses difficultés. En parler est difficile, et malgré les certificats, la méconnaissance de la maladie peut influencer sur la réaction des employeurs, mais aussi des collègues.

Envisagez-vous de présenter un plan d'action au Gouvernement pour assurer une meilleure information sur cette maladie ?

Des mesures ont-elles été prises pour sensibiliser le public cible à cette question ?

L'information et la sensibilisation des professionnels de la première ligne de soins et des centres de planning familial sont également importantes. Comment améliorer celle-ci ?

Que mettez-vous en place pour sensibiliser les employeurs à la question ?

Pensez-vous qu'une action au niveau national soit nécessaire ? La CIM Santé devrait-elle s'emparer de la problématique afin de définir une stratégie commune ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'endométriose est, en effet, une maladie qui touche de nombreuses femmes et mérite certainement d'être mieux connue.

Le problème relève principalement de la difficulté du diagnostic et moins de la prévention, car il n'y a pas

de dépistage standardisé au vu de la diversité de formes sous laquelle cette maladie peut s'exprimer.

Plusieurs actions de sensibilisation sont en place en Wallonie.

Tout d'abord, je vous invite à consulter le site infosanté.be, financé en partie par la Région wallonne dans le cadre de ses missions de promotion de la santé et de prévention.

Ce site édité par des médecins généralistes du CEBAM vise à renforcer la littératie en santé des Wallons et des Wallonnes en leur proposant notamment des guides avec des informations scientifiquement validées, ajustées à leur mesure sur divers sujets de santé. S'y trouve notamment un guide adapté au contexte belge francophone et totalement dédié à l'endométriose.

Par ailleurs, la Société scientifique de médecine générale, la SSMG, également financée par la Wallonie pour former les médecins à la prévention notamment, met également à disposition sur son site plusieurs publications sur le sujet parues dans la *Revue de la médecine générale*.

Les centres de planning, acteurs majoritaires de l'EVRAS – éducation à la vie relationnelle et affective –, élaborent leur travail sur base du Guide des contenus de l'EVRAS.

Ce guide propose des balises pour aider les acteurs et actrices dans l'élaboration des interventions d'EVRAS. L'endométriose y est bien entendu abordée. L'endométriose est évidemment un problème de santé spécifique aux femmes que l'on aborde en conférence interministérielle Droits des femmes.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

C'est un sujet très transversal que l'on évoque également en Fédération Wallonie-Bruxelles et au Fédéral.

Vous avez rappelé toute l'importance de l'EVRAS. C'est une matière que l'on évoque également, de manière très régulière, avec la ministre Caroline Désir en termes d'éducation.

On a parlé de recherches scientifiques. Une start-up française a mis en place un test salivaire qui permettrait un diagnostic beaucoup plus précoce de la maladie. J'espère qu'il pourra aller au-delà de sa naissance et porter ses fruits.

Au niveau du travail, je pense que c'est vraiment quelque chose d'important parce quand une collègue souffre d'endométriose, le patron ou le responsable ne

comprend pas toujours ses absences. Pour lui, ce sont finalement des absences injustifiées, tout comme les collègues, qui n'ont pas conscience des douleurs que leurs collègues qui sont porteuses de la maladie ont.

C'est devenu un enjeu au sein du monde du travail de dire : « Je souffre d'endométriose. J'ai mal et je ne sais pas venir travailler ». C'est un enjeu majeur en termes de travail de conscientiser ce monde en particulier sur le drame que vivent ces femmes tous les mois.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCÈS
AUX SOINS BUCCO-DENTAIRES EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès aux soins bucco-dentaires en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, je reviens un sujet que j'aborde également de manière très régulière au sein de cette commission.

Vous le savez, une mauvaise santé bucco-dentaire peut avoir des conséquences considérables sur l'état de santé général. Aujourd'hui, beaucoup de personnes ne se rendent pas régulièrement chez les dentistes. Ils n'ont donc pas une bonne hygiène dentaire au quotidien. Il s'agit d'un vrai problème de santé publique dans lequel les questions de prévention et de promotion de la santé jouent un rôle important. On est encore ici du côté de l'éducation.

Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement s'est engagé à favoriser l'accessibilité financière et géographique des soins de première ligne, y compris les soins préventifs et curatifs relatifs à la santé bucco-dentaire. Dans ce contexte, le Plan de lutte contre la pauvreté prévoit le lancement d'un projet pilote pour accompagner les maisons médicales à s'équiper d'un cabinet dentaire mobile.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire où en est l'avancée de ce projet qui devrait être lancé cette année ? L'AViQ est-elle chargée de sa mise en œuvre ? Une échéance a-t-elle pu être fixée ?

Peut-être avez-vous mis en place d'autres mesures pour assurer une meilleure accessibilité aux soins bucco-dentaires ?

Nous savons que vous avez initié une réflexion plus large sur la première ligne de soins. Quelle place occupe l'accès aux soins bucco-dentaire dans ce contexte ? D'un autre côté, nous savons aussi que les soins attribués dépendent également beaucoup du niveau socioéconomique. Comment toucher les publics les plus concernés ? Quelles mesures prendre ?

Enfin, un travail de prévention pour favoriser les bons comportements d'hygiène dentaire est également nécessaire. Des campagnes de sensibilisation à ce sujet ont-elles été envisagées ?

Dans ce contexte, la Communauté française étant compétente en ce qui concerne les plus jeunes, avez-vous eu des contacts avec votre collègue, ministre de la Santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, cette question me permet de mettre en avant un projet de santé dans le cadre du plan « Sortir de la pauvreté ». Vous savez que le ministre-président coordonne ce Plan de sortie de la pauvreté et nous permet d'avoir un certain nombre d'actions pour chaque ministre, dans nos différentes compétences.

En Région wallonne, à partir de janvier de cette année, on a passé le cap des 100 associations de santé intégrées dans les maisons médicales. On a 111 associations de santé intégrées qui sont agréées pour exercer une mission de soins de santé primaires – je sais que vous connaissez très bien ce secteur – à l'égard de population globale et qui sont réparties sur l'ensemble du territoire wallon.

Le rapport de recherche de l'IWEPS, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, de mai 2019 permet de conclure que les maisons médicales ont une patientèle qui est un peu plus précarisée, voire plus fortement précarisée que la population wallonne, au vu de différents indicateurs, même si les choses, je crois, évoluent aussi par leur diversité, par leur implémentation sur l'ensemble de la Wallonie.

L'équipe interdisciplinaire d'une maison médicale a un impact positif sur chacune des dimensions de l'accès aux soins. Le fait d'avoir plusieurs disciplines dans la maison médicale améliore l'accès physique des soins de première ligne et peut améliorer l'accès financier. En effet, on ne va pas hésiter à aller chez le médecin ou aller consulter. Quand on n'hésite pas, quelque part, on prend le problème à la racine, dès qu'il se présente. On

n'attend pas, on voit bien que, dans le baromètre Solidaris, le report de soins est de plus en plus important. Là où il faut payer une pratique médicale, on a tendance à choisir des besoins plus primaires en termes de nourriture par exemple, ce qui conduit à des problèmes de santé qui sont alors très conséquents et qu'il est difficile de soigner. Cela a aussi un impact sur le budget de la sécurité sociale.

En ce qui concerne les soins bucco-dentaires, il ressort de l'enquête de 2018 par La Direction scientifique épidémiologie et santé publique qu'environ 40 % de la population déclare ne pas se rendre chez le dentiste chaque année. Or, il faut le dire et le répéter, un contrôle annuel chez le dentiste revêt une grande importance tant pour la santé bucco-dentaire que pour la santé générale, parce que c'est le point d'entrée de nombreuses maladies qui peuvent en découler. Le « Trajet de soins buccaux » porté par le Fédéral a pour ambition d'améliorer la santé bucco-dentaire de la population belge en incitant davantage de patients à se rendre chez le dentiste.

En accompagnant les maisons médicales à s'équiper d'un cabinet dentaire en unité mobile et en intégrant la médecine dentaire, cela permet une prise en charge globale et un travail de prévention bucco-dentaire. Le recours à des soins délaissés sera facilité par cette proximité du cabinet avec les autres intervenants de la santé.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la mesure, nous mettons en place les modalités du projet pilote avec l'AViQ, la Société de médecine dentaire et la Fédération des maisons médicales. Ce projet a pour ambition de proposer quatre unités mobiles aux maisons médicales qui pourront rentrer un projet commun à plusieurs maisons médicales dans le but de couvrir des zones identifiées comme étant soit en pénurie de dentistes, soit dans une zone où la population délaisse les soins bucco-dentaires. L'appel à projets sera lancé, au plus tard, le 1er juillet 2022. Le budget prévu pour cet appel à projets est de 400 000 euros, ce qui est assez conséquent.

De plus, au niveau préventif, une sensibilisation est déjà réalisée au travers des actions mettant en œuvre le Plan wallon

nutrition, santé et bien-être des aînés ; ce projet pilote viendra nourrir les réflexions permettant l'évolution de ce plan, et ce, afin de renforcer les actions selon les besoins identifiés.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons des contacts permanents, mais elle a une compétence propre en la matière quand il s'agit d'enfants de moins de 18 ans en matière de sensibilisation et de PSE. N'hésitez pas à poser la question la semaine prochaine à l'occasion d'une commission en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous

tiendrai bien entendu informés de l'avancement du projet, mais je pense que c'est un projet qui aura vraiment toute son utilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, il est prévu de poser cette question dans un prochain ordre du jour en Commission de la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bien d'attaquer les problèmes, tant ici qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, ils doivent être vus de manière transversale. L'éducation à la santé bucco-dentaire est un pilier indispensable et nécessaire sur lequel il faut s'appuyer.

Vous parlez du Plan de sortie de la pauvreté qui permet de dégager des plans d'action. Vous rebondissez finalement assez vite par rapport à ce plan. Une somme de 400 000 euros pour un appel à projets, cela peut paraître énorme, mais le matériel qui sert aux dentistes est un matériel qui coûte excessivement cher. J'imagine que c'est la raison pour laquelle 400 000 euros sont déjà prévus dans cet appel à projets, que je me réjouis de pouvoir étudier quand il arrivera à terme.

Vous le rappeliez, 40 % de personnes qui ne présentent pas une fois par an chez le dentiste, c'est énorme et il faut absolument réduire ce pourcentage dans l'avenir.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
ANNULATIONS DE RENDEZ-VOUS POUR LA
TROISIÈME DOSE DE RAPPEL DU VACCIN
CONTRE LE COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
DÉSISTEMENTS POUR L'INJECTION DE LA
TROISIÈME DOSE DE RAPPEL DU VACCIN ET
L'AVENIR DE LA VACCINATION CONTRE LE
COVID-19 EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'OUTIL
VACCINET »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Sobry, sur « les annulations de rendez-vous pour la troisième dose de rappel du vaccin contre le covid-19 » ;
- Mme Roberty, sur « les désistements pour l'injection de la troisième dose de rappel du vaccin et l'avenir de la vaccination contre le covid-19 en Wallonie » ;
- M. Heyvaert, sur « l'outil Vaccinet ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, même si la vague Omicron est derrière nous, le covid circule toujours et la plus grande vigilance doit rester de mise. Ceci dit, assez logiquement, nous sommes en train de connaître plusieurs assouplissements des mesures sanitaires. Nous en avons parlé ce matin.

Effet pervers de ces mesures d'assouplissement, beaucoup de Wallons annulent leur rendez-vous pour recevoir leur dose de vaccin booster. Si une grande majorité de citoyens a bien reçu ladite dose, de plus en plus de personnes, qui ont pourtant fait les deux premières doses, considèrent la dose booster comme inutile.

La vaccination reste pourtant essentielle, notamment à l'heure où une nouvelle souche s'impose progressivement.

Quelle est votre position par rapport à ces annulations de rendez-vous pour la dose booster ? Comment convaincre ces nouveaux réticents de l'utilité du booster ? Prévoyez-vous une communication spécifique à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, dernièrement, la situation épidémique nous a permis de lever un certain nombre de mesures sanitaires et notamment d'abandonner le CST.

Suite à cela, il semble que plusieurs annulations de rendez-vous pour obtenir la dose booster soient constatées. Pourtant, cette troisième dose n'est pas une dose de « luxe ». Comme nous l'avons dit, celle-ci est importante dans le schéma vaccinal complet. Ces annulations sont inquiétantes dans un contexte où les contaminations repartent à la hausse, bien que cette hausse avait été prévue avec le déconfinement.

D'un autre côté, le Gouvernement wallon a annoncé plusieurs mesures pour se mobiliser dans le cadre de la guerre en Ukraine. Au-delà des mesures annoncées sur place, plusieurs concernent l'accueil des réfugiés sur notre territoire. Parmi celles-ci, une attention particulière est accordée à la question de la vaccination contre le covid des réfugiés ainsi, en parallèle, que la vaccination plus globale des enfants.

Madame la Ministre, l'annulation des rendez-vous pour les doses boosters est-elle avérée ? Que mettez-vous en place pour rappeler l'importance de cette troisième dose ? Où en êtes-vous dans la concertation avec les représentants des médecins et des pharmaciens pour organiser la vaccination chez ces professionnels ?

En ce qui concerne la vaccination des réfugiés ukrainiens accueillis sur notre territoire, qu'avez-vous mis en place pour offrir une vaccination à ce public ? Dans quels délais pourriez-vous la mettre en place ? Avez-vous eu des échanges à ce sujet avec votre collègue en charge de la Santé pour les plus jeunes, pour éventuellement pouvoir combiner les vaccinations ?

Enfin, toujours dans le cadre de l'accueil des réfugiés, un accompagnement psychosocial et psychologique sera mis en place. Sur base de quelle décision du Gouvernement organisez-vous ce volet de l'accueil ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert pour sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, depuis le début de la campagne de vaccination, l’encodage et le suivi de la vaccination sont encodés dans l’outil Vaccinnet. Il s’agit d’une base de données gérée actuellement par la Flandre. Dans l’urgence, la CIM Santé avait décidé d’utiliser cet outil.

Dans l’accord de coopération qui encadre l’utilisation de cette base de données, il est prévu que chaque Région puisse récupérer cette base de données. Dans le cadre du suivi du calendrier de vaccination de chaque wallon, un outil de suivi de vaccination pour chaque citoyen peut être un outil intéressant. En Flandre, l’encodage de la vaccination est déjà régi par un décret, pas en Wallonie.

Nous savons que cette base de données est reliée à d’autres bases de données, d’ailleurs cela a été modifié au fur et à mesure de la crise. Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer quel accord au sein de la CIM Santé a été conclu pour la suite de l’utilisation de Vaccinnet ? Pouvez-vous nous dire combien de Wallons sont encodés dans Vaccinnet ? Pouvez-vous nous dire comment vous allez récupérer des données dans Vaccinnet et quel cadre légal sera nécessaire pour récupérer celles-ci ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale et de l’Économie sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, vous savez que la vaccination se fait toujours sur base volontaire, et le citoyen peut soit postposer soit annuler son rendez-vous. Il y a une amélioration épidémiologique, ce qui contribue à avoir moins de rendez-vous et le fait qu’il y ait une actualité en Ukraine fait passer le covid au second plan. Néanmoins, vous avez raison de rappeler que l’épidémie est en cours, que la vigilance reste de mise et qu’il y a quand même des rendez-vous qui se prennent pour *f*, même si c’est un rythme plus lent il est loin d’être nul.

Pour le moment, en Wallonie on va avoir neuf centres de vaccination maintenus pour offrir à tous les citoyens qui le souhaitent à partir du moment où la vaccination est autorisée, c’est-à-dire partir de 5 ans et 12 ans pour les doses booster pour ceux qui le souhaitent, et à partir de 18 ans c’est proposé automatiquement.

La campagne de sensibilisation continue, elle va être mise à jour pour informer sur cette possibilité et notamment les évolutions jusque fin juin dans les différents centres de vaccination, comme je viens de l’évoquer.

C’est une vaccination qui peut désormais se faire également chez les médecins généralistes et dans les pharmacies. Comme on l’a toujours fait, on va

commencer par un projet pilote, avec des pharmaciens qui sont volontaires. On va voir comment cela s’implémente dans les officines et, le cas échéant, l’évaluer et l’étendre.

Pour ce qui concerne les personnes réfugiées qui viennent d’Ukraine, la vaccination est évidemment accessible. C’est un des points d’attention. On a une population qui est à peu près 30 % vaccinée, mais aussi d’autres maladies infectieuses pour lesquelles on a des points d’attention particuliers.

Il y a des contacts avec le Fédéral et les médecins généralistes à ce sujet. Elle est accessible, comme pour toutes les personnes migrantes. On a été attentifs à ce qu’il n’y ait pas de discrimination, que ce soit des personnes très marginalisées, des personnes qui n’ont pas de papier, en ce compris les réfugiés ukrainiens.

Ils ont un statut inédit de protection temporaire. Quand ils sont enregistrés, ils s’inscrivent à une mutuelle. Ils ont l’ensemble des droits en termes de santé, comme tous les citoyens belges, l’aide psychosociale aussi.

L’objectif est de leur donner un accès rapide à tout ce qui existe comme dispositifs en termes de santé, pour favoriser leur intégration et s’assurer qu’ils aient une bonne prise en charge.

Les informations sur la vaccination sont relayées à l’ensemble des intervenants psychosociaux. On a aussi fait passer les messages via les cercles de médecine générale. Chaque personne pourra bénéficier de la meilleure prise en charge possible.

On a aussi le Réseau de santé wallon qui doit charger un outil similaire à Vaccinnet pour l’enregistrement des vaccinations en Wallonie.

En ce qui concerne la vaccination contre le covid, on a décidé que toutes les entités allaient continuer, au moins provisoirement, à utiliser cette banque de données unique, pour éviter les bugs ou les complications et les coûts inutiles.

C’est bien Vaccinnet qui continuera à être la base de données, mais une synchronisation pourra avoir lieu entre les banques des entités et la banque Vaccinnet+.

Un groupe de travail juridique interfédéral se penche en ce moment sur les modalités de rapatriement de ces données, pour garantir la sécurité maximale par rapport au respect de la vie privée au regard du RGPD. Si vous le souhaitez, je pourrai vous revenir avec les résultats de ce groupe.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – J’imagine que vous avez tous lu comme moi qu’aussi bien Erika Vlieghe qu’Yves Van Laethem continuent à appeler à la plus grande prudence.

Si je prends le bulletin épidémiologique sorti aujourd'hui, certes la pandémie s'essouffle, mais le nombre de cas augmente. Il est en évolution de 25 %. On a passé 10 000 cas par jour certains jours cette semaine. Le nombre d'admissions à l'hôpital est en augmentation de 11 %.

Par contre, le nombre de décès est en diminution, il continue de diminuer. C'est la preuve que la vaccination est efficace, parce que si elle n'empêche pas de contracter le virus, elle diminue fortement le risque de développer ces formes graves.

C'est surtout au niveau de la communication par rapport à l'utilité de la dose booster qu'il faut agir, parce que ce sont des gens qui ont fait leurs deux premières doses. Ce ne sont pas des antivax, ce sont des personnes qui étaient persuadées de l'utilité du vaccin, et le covid est toujours présent.

C'est peut-être une fausse impression, mais il me semble que, dans les médias, au niveau de la médiatisation, de la sensibilisation, on assiste à moins de messages sur l'utilité de la vaccination qui sont relayés. Il y a peut-être quelque chose à faire au niveau de la communication, pour taper sur le clou de l'efficacité tout aussi importante de la troisième dose que celle des deux premières.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je suis tout à fait en phase avec ce que ma collègue vient d'énoncer. Effectivement, l'épidémie est toujours là. Elle a parlé de taper sur le clou, et elle a bien raison. Il faut continuer nos campagnes de sensibilisation.

Si l'on n'a pas sa troisième dose, on a déjà eu les deux premières. C'est la preuve que l'on n'est pas des antivax. C'est important, même si Omicron provoque moins de décès, il fait quand même des ravages au sein de la population et au sein du monde du travail.

Il est fondamental de conserver nos campagnes de sensibilisation à cette troisième dose, parce qu'avoir un masque à portée de mains, ou encore mieux, à portée de bouche, c'est bien, mais avoir un schéma vaccinal complet, c'est encore mieux. L'expression de ma collègue est la meilleure des expressions : il faut taper sur le clou avec ce schéma vaccinal complet.

J'ai bien entendu vos réponses relatives à l'Ukraine. Il faut être très attentifs à cela, seuls 30 % des réfugiés ukrainiens sont vaccinés contre le covid-19.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

J'entends bien qu'un groupe de travail technique et juridique est en place au niveau interfédéral. Se posera

la question de voir disparaître ce carnet papier que l'on ne sait plus retrouver après quelques mois de vie de nos enfants. Cela peut être intéressant aussi, à long terme, de garder cet aspect numérique pour la vaccination.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
POSITION PRISE PAR LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE L'AGENCE WALLONNE POUR
UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ) EN
COMMISSION MIXTE DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
« ÉVALUATION DES RÉFORMES DE L'ÉTAT » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la position prise par la directrice générale de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) en Commission mixte du Sénat et de la Chambre des représentants « Évaluation des réformes de l'État » ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, la directrice générale de l'AViQ a rendu un document à la commission du Sénat et de la Chambre des représentants concernant l'évaluation des réformes de l'État le 15 octobre dernier. Elle s'est également exprimée sur la question de la régionalisation des soins de santé.

Le document remis par la directrice générale de l'AViQ a-t-il été approuvé par votre cabinet ? Confirmez-vous que la ligne tenue par la directrice a été politiquement validée par vous-même ou votre cabinet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, c'est la commission qui a, en sa séance du 3 septembre 2021, arrêté la liste des personnes à auditionner. C'est à ce titre que Mme Françoise Lannoy a été auditionnée en qualité d'administratrice générale de l'AViQ.

Celle-ci a précisé, dans son exposé introductif, qu'il s'agissait bien entendu de l'avis d'une administration sur ces questions et non d'un positionnement politique.

Mme Lannoy m'a informée au préalable du contenu de son intervention. J'estime que, s'agissant d'un avis juridique et opérationnel et non politique, Mme Lannoy est bien restée dans son rôle.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'est une position juridique et non pas politique. J'en prends bonne note.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPEL À
PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT
D'ESPACES COMMUNAUTAIRES »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPEL À
PROJETS AViQ « ESPACE
COMMUNAUTAIRE » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Heyvaert, sur « l'appel à projets pour le développement d'espaces communautaires » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'appel à projets AViQ « Espace communautaire » ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, fin de l'année passée, vous avez lancé l'appel à projets pour la création d'espaces communautaires.

Malgré le calendrier compliqué pour introduire des dossiers, de nombreux CPAS ont répondu présents à l'appel à projets et ont déposé leur candidature.

Une série de CPAS ont travaillé à flux tendu pour boucler le dossier pour fin 2021. Dans certains CPAS, on avait déjà même identifié les personnes qui allaient lancer le projet début 2022 et il y a donc eu des attentes, tant à titre personnel qu'institutionnel.

Je ne reviens pas sur tout l'intérêt de ce type de structure, mais sur l'annulation de l'appel à projets suite à des problèmes juridiques.

Pouvez-vous faire le point sur cette annulation ? Comment se fait-il qu'il faille recommencer la procédure ? Quelle réponse avez-vous envoyée aux candidats ? Quelle suite donnez-vous à ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai également été interpellée par le fait que l'appel à projets « Espace communautaire » ait été coupé en raison d'un problème de procédure.

On connaît l'intérêt justement de ces centres communautaires, ces espaces, lieux de vie où l'on peut proposer en journée à des aînés ou à des personnes autonomes, mais en isolement social de pouvoir avoir un lieu de rencontres de personnes de même génération, de contacts avec justement des personnes d'autres générations, des activités participatives diverses, des moments de convivialité. On connaît toute la richesse de ce genre de projet et votre appel à projets avait vraiment suscité beaucoup d'intérêt, je pense. Même si, en effet, comme le disait mon collègue, le délai pour rentrer des dossiers de candidature était très court.

Les CPAS qui sont, on le sait, déjà sursollicités avaient travaillé dans l'urgence et quand ils ont appris que l'appel à projets était coupé, ils ont été assez surpris et assez découragés pour certains, avec finalement cette impression d'avoir travaillé pour rien.

C'est pour cela que je me permets de revenir vers vous, Madame la Ministre, puisque, outre le fait d'essayer de comprendre les raisons de cette annulation et de cette décision, j'aurais voulu savoir justement comment on avance pour la suite.

Allez-vous lancer un autre appel à projets dans les jours ? Quelles sont les positions du Gouvernement sur la création de ces centres ? Je sais que, à titre personnel, c'est le genre de projet qui vous parle, bien entendu.

Avez-vous été en contact avec l'AViQ sur ce problème ? Qu'est-il ressorti des échanges ? Qu'est-ce qui sera prévu pour la suite ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et Monsieur les Députés, pour lutter contre l'isolement social, on avait été soutenus par le Gouvernement pour lancer un appel à projets pour développer des espaces communautaires. J'avais demandé à l'administration de mettre en œuvre cette action.

Mon cabinet a reçu une invitation à participer au jury de sélection. Le jury avait été constitué, et ce, sans

concertation préalable avec mes équipes. Le 21 janvier, l'administration a fait parvenir aux membres du jury l'analyse des 52 candidatures. Même avec un délai très court, il y a un intérêt majeur pour ce type de projet, je n'en suis pas surprise.

Lors de la préparation du jury, le cabinet a fait le constat que plusieurs membres du jury étaient à la fois invités comme membre du jury de sélection et dépositaires d'un dossier de candidature.

Il a dès lors été demandé à l'administration de dissoudre le jury invité, et ce, pour conflit d'intérêt manifeste et de fournir au cabinet un avis juridique quant à la suite à donner à cet appel à projets. Le cabinet a également questionné l'administration quant à la publicité dans le cadre de cet appel à projets.

L'analyse juridique a mis en évidence que les conditions de préparation de l'appel à projets, les conditions d'octroi, les modalités financières fixées dans cet appel à projets, et le mode de publicité choisis pourraient être critiqués dans le cadre d'un recours. Il paraissait dès lors inévitable de reprendre l'appel à projets depuis le début, bien que je sois consciente et personnellement frustrée de la charge de travail qui a déjà été déchargée par les opérateurs.

À ma demande, l'agence doit nous transmettre pour cette semaine :

- la liste nominative des membres du nouveau jury ;
- les conditions de recevabilité, mais également les critères d'appréciation permettant de départager les projets complets et recevables ;
- le mode de répartition de la subvention ;
- le mode de publicité relatif à ce nouvel appel.

Les finalités, les conditions d'octroi et les modalités financières de la subvention doivent être préalablement établies et communiquées au moyen d'une publicité adéquate. Les opérateurs et les projets doivent être traités de manière égalitaire.

Le budget total réservé à cet appel à projets s'élève à 1 560 000 euros pour une période d'un an dont la période a été revue, elle devrait commencer au 1er juillet de cette année pour s'étaler jusqu'au 30 juin 2023.

Le travail préparatoire déjà réalisé par les candidats n'est donc pas vain. Les candidats pourront redéposer leur projet tout en tenant compte, bien entendu, de certains critères complémentaires qui seront établis.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces explications.

Vous dites que le travail de candidature des dossiers n'est pas à jeter à la poubelle et qu'ils pourront être

déposés. C'est le plus important pour les acteurs de terrain, car ils n'ont pas perdu leur temps en fin d'année.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Si je vous comprends bien, au-delà des personnes qui avaient déjà rentré un dossier, il aurait pu y avoir des soucis de publicité des dossiers, d'autres personnes pourraient également prendre le temps de rentrer un dossier. Là où vous aviez déjà 52 candidatures, il risque d'y avoir encore plus.

Cela montre tout l'intérêt de ce genre de dossier. Si tout le monde n'est pas retenu cette fois, peut-être allez-vous refaire un deuxième appel à projets par la suite. C'est clair qu'il est toujours mieux d'être réellement dans les clous au niveau juridique, mais les acteurs de terrain ont été assez déçus de ce fonctionnement et ont eu l'impression d'un manque de respect.

Quand on entend toute l'explication, cela se justifie clairement, même si l'incompréhension était de mise lors de cette annonce. Il y a un intérêt énorme pour ces espaces communautaires qu'il faudra pouvoir continuer à développer.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCUEIL
DE RÉFUGIÉS SOUFFRANT D'UN HANDICAP »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil de réfugiés souffrant d'un handicap ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de conflits et de crises humanitaires tels ceux que nous connaissons actuellement, certaines personnes fragiles ne doivent pas être oubliées. C'est le cas des personnes présentant un handicap.

Il faut tenir compte de certaines spécificités dans l'accueil qui peut être proposé en Wallonie.

En juillet 2019, les équipes spéciales du Comité permanent inter-organisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire ont rédigé des directives pour l'intégration des personnes ayant un handicap dans l'action humanitaire.

Ces directives décrivent les actions essentielles que doivent entreprendre les acteurs en vue d'identifier et de répondre de manière effective aux besoins et droits des personnes handicapées qui risquent le plus d'être laissées pour compte dans les contextes humanitaires.

Les mesures recommandées placent les personnes handicapées au centre de l'action humanitaire, à la fois comme acteurs et comme membres des populations affectées. Elles sont spécifiques aux personnes handicapées et au contexte de l'action humanitaire, et s'appuient sur des normes et directives existantes plus générales, notamment la norme humanitaire fondamentale, le manuel *Sphère* et les normes d'inclusions humanitaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Hier, j'ai appris que deux personnes étaient accueillies chez des citoyens à Nivelles, une personne présentant des troubles autistiques et une autre présentant des troubles schizophrènes. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut tenir à l'œil.

Pouvez-vous nous dire ce qui est fait pour tenir compte des personnes ayant un handicap dans l'accueil en Wallonie ? Avez-vous demandé à l'AViQ une attention particulière pour l'accueil et l'aide apportée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le Gouvernement a décidé de mettre en place une cellule de coordination pour l'accueil des réfugiés ukrainiens la semaine dernière, dans sa décision du 15 mars dernier. C'est une cellule qui a pour mission, en articulation avec le Fédéral et les autres entités, de coordonner les actions qui doivent être entreprises pour assurer l'accueil des réfugiés ukrainiens sur base de différentes thématiques : le logement, la mobilisation d'infrastructures, la mobilité, l'aide alimentaire, la santé, les allocations familiales, la formation, la prévention, le marché du travail, l'accès à la formation, et cetera.

Cette cellule a aussi pour objectif de centraliser et de diffuser l'information. D'organiser la communication et d'être un point de contact unique en ce qui concerne l'accueil des réfugiés ukrainiens. La dimension du handicap a bien sûr été prise en compte. Le Gouvernement a décidé de soutenir l'accueil des personnes réfugiées, en particulier pour l'accès au service relevant des branches « handicap, bien-être et santé » et « handicap et famille » qui relèvent de l'AViQ. L'admissibilité aux aides de l'AViQ en matière de handicap, outre les conditions liées au handicap proprement dit, est prévue pour les personnes qui sont réfugiées ou qui sont apatrides.

Par ailleurs, un groupe de travail « Aid for Disable Ukrainian Refugees », composé des différentes administrations fédérales et fédérées ainsi que des cabinets ministériels en charge de la politique des personnes handicapées, a été mis en place. L'enjeu, c'est d'assurer une coordination du soutien aux réfugiés ukrainiens en situation de handicap.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre Morreale pour sa réponse.

On connaît la tâche qui attend les gouvernements par rapport à l'accueil des réfugiés et aussi tous les citoyens. Je pense donc que c'était important de bien rappeler qu'il y a aussi les personnes porteuses d'un handicap dont il faut tenir compte, mais je vois que cela a été fait.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSUELLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre la précarité mensuelle ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, d'après une enquête menée par l'ASBL Synergie, entre juin et décembre 2021, il apparaît que trois femmes sur dix en Wallonie sont touchées par la précarité mensuelle.

Aujourd'hui, la question de la précarité mensuelle reste taboue et c'est pourtant une réalité pour de nombreuses femmes et de nombreuses filles. Les dépenses liées aux menstruations constituent en effet un budget qui peut représenter une difficulté pour bon nombre de femmes et familles fragilisées.

Face à ce constat, vous avez annoncé le lancement d'un projet pilote dans trois provinces. Il s'agit d'une action menée en partenariat avec les associations des droits des femmes « Synergie Wallonie » et les « Femmes prévoyantes socialistes ».

Vous avez déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet dans le cadre d'une question d'actualité, mais cette question est peut-être l'occasion de revenir plus en détail sur ce beau projet.

Sur base de quels éléments avez-vous présenté au Gouvernement et fixé les contours de ce projet pilote ? Comment le budget sera-t-il réparti ? Pourquoi avez-vous décidé de limiter ce projet à trois provinces ? Comment celles-ci ont-elles été retenues par le Gouvernement ?

Le projet prévoit la distribution de 2,5 millions protections menstruelles suivie de l'installation de distributeurs et de serviettes hygiéniques. Comment ces lieux sont-ils choisis ? Comment ont-ils été déterminés ?

Enfin, une augmentation des provinces concernées et des lieux d'accès à un distributeur est-elle déjà peut-être prévue pour l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, effectivement, j'ai été interpellée par plusieurs députés qui étaient très sensibles à cette question, me demandant d'agir. J'ai proposé en conférence interministérielle Droits des femmes que l'on mette le point à l'ordre du jour, que chacun en prenne une responsabilité.

La Wallonie a fait un vaste programme de prévention et de distribution de serviettes et de protections hygiéniques pour les femmes de Wallonie qui sont en situation de précarité avec une opération qui n'a jamais été vue à ce stade. En effet, on a vu des opérations sporadiques parfois d'associations de militantes qui distribuaient des protections hygiéniques de manière engagée, mais rien ne se faisait de manière structurelle. Ici, on a mis 440 000 euros qui vont permettre de distribuer, au cours de l'année, 2,5 millions de protections hygiéniques.

Comme vous le dites, trois femmes sur dix vont connaître, au cours de leur vie, une difficulté d'accessibilité de protection hygiénique, ce qui amène des difficultés importantes parce qu'il y a des chocs toxiques possibles. On a des témoignages affreux des services d'urgence ou d'infirmiers de rue qui démontrent qu'il est important d'agir et que c'est un enjeu de santé publique. Être une femme ou être un homme, cela n'a pas le même coût. Une femme, au cours de sa vie, va devoir dépenser entre 5 000 euros à 10 000 euros de protection hygiénique. Ce n'est heureusement pas le cas des hommes, mais cela veut dire aussi qu'il faut pouvoir couvrir ces biens.

Personnellement, je trouverais que cela semblerait logique qu'à l'instar des contraceptifs, ce soit pris en charge par l'INAMI. Comme ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, on agit chacun dans sa sphère de compétence. La Région wallonne le fait à travers ce dispositif pendant une année pour 440 000 euros. Ce sont les Femmes prévoyantes socialistes qui

coordonnent l'action et qui vont coordonner l'achat de matériel en masse, qui vont cibler les lieux de distribution, qui vont organiser la répartition du matériel.

Ce n'est pas uniquement un objectif de rendre les protections périodiques disponibles et gratuites, mais c'est aussi tout le volet de sensibilisation. Vous le disiez, c'est un tabou. L'éducation et le changement culturel, il y a encore des tas de gens qui considèrent que, quand on a nos menstruations, c'est mal, il faut le cacher, c'est sale, et cetera. Tout ce volet éducatif doit pouvoir être mené également.

On aura aussi dans la distribution de protections des dépliants informatifs sur la santé menstruelle et l'on va travailler également, à partir d'avril, dans trois provinces en termes géographiques, les plus grandes, Charleroi, Liège et Namur. On va travailler principalement dans des secteurs qui accueillent des publics fragilisés. Je notamment aux foyers d'hébergement, aux maisons médicales, aux centres de planning, aux centres de formation, aux lieux d'accueil d'urgence, aux abris de nuit et de jour.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses.

C'était une question d'actualité que je voulais déposer il y a deux semaines puis un accident de la vie – de la route, même si je ne voulais pas le dire – a fait que je n'ai pas pu m'associer à ma collègue, Mme Galant. Je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir vous entendre, notamment sur les contours de ce beau projet.

Pour cette année, 440 000 euros dégagés, c'est une très belle somme. Vous avez rappelé, c'est chacun des ministres qui finalement a travaillé dans sa sphère de compétence. On le sait, d'autres actions ont aussi été mises en œuvre un peu partout autour de nous. Le vôtre est un très bel exemple en tout cas.

Vous faites bien aussi – on l'a fait ensemble – de parler du projet de sensibilisation et d'éducation. La sensibilisation et l'éducation, on le rappelle à chaque fois, c'est la base de tout pour éviter des drames que certains jeunes vivent. C'était une question de ma collègue Sophie Pécriaux, il y a un an ou deux, au sujet d'une gamine qui avait perdu la vie suite à un choc toxique. Je pense que c'est essentiel d'éduquer et de sensibiliser, pas uniquement nos jeunes, mais l'entièreté de la population.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS VISANT À
AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS À
DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les résultats de l'appel à projets visant à augmenter le nombre de logements à destination des femmes victimes de violence ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, en novembre dernier s'est clôturé un appel à projets d'un montant de 1,5 million d'euros, lancé sous votre impulsion, visant à augmenter le nombre de places de logements à destination des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

Il visait à soutenir financièrement des entreprises d'économie sociale actives dans le secteur immobilier dans l'acquisition de logements privatifs permettant l'ouverture de 35 places en semi-autonomie courant 2022 et s'inscrivait dans un parcours post-hébergement et un processus de reconstruction sur le long terme de l'autonomie des femmes victimes de violence.

Nous connaissons bien évidemment tous l'importance et l'urgence de la mise en place de pareilles initiatives, particulièrement dans la période difficile que subit la population actuellement.

Estimez-vous que le calendrier fixé initialement est toujours d'actualité ?

Estimez-vous, au vu des candidatures retenues, répondre aux besoins rencontrés par chacune des provinces wallonnes en matière d'offre d'hébergement pour les femmes victimes de violence ?

Avez-vous l'intention à l'avenir de renouveler pareil appel à projets, en complément des places d'hébergement d'urgence en centres d'accueil de première ligne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en 2021, j'ai permis la création de plus de 100 places d'accueil pour les victimes de violences conjugales via deux appels à projets, « Action sociale » d'un côté et « Économie sociale », parce que j'ai la chance d'avoir les deux compétences et qu'il est possible de pouvoir trouver des leviers via ces deux biais pour un montant total d'à peu près de 2 millions d'euros.

Concernant l'appel à projets « Action sociale », je ne pouvais pas intervenir en direct sur l'infrastructure, mais je pouvais intervenir en lançant un appel à projets projet pour engager du personnel supplémentaire qui va pouvoir prendre en charge des femmes victimes de violences conjugales. Au final, sachant qu'un certain nombre d'institutions avaient des locaux disponibles, cela permettait répondre à la demande. Par ce biais, 67 places ont été créées ou sont en phase de l'être à Namur, Liège, Engis, Chimay, Péruwelz, Ottignies et à Mons.

Pour l'appel à projets « Économie sociale », on va créer 35 places sur Monceau-sur-Sambre, Jumet, Verviers et Liège. Le comité d'accompagnement de ces projets s'est réuni la semaine dernière, le 15 mars. Malheureusement, il y aura un retard par rapport aux six mois qui étaient accordés initialement pour la mise à disposition des logements. Un glissement de planning qui est expliqué par l'impact des inondations et la difficulté aussi d'avoir une entreprise disponible pour réaliser les travaux, mais ils doivent être réalisés et le logement mis à disposition pour le 31 décembre de cette année.

La Wallonie compte aujourd'hui 879 places d'accueil pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Cela veut dire que, en Wallonie, très concrètement, loin des mots, loin des phrases, loin des yaka, on a créé plus 12 % de places d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale. Je crois que ce sont quand même des efforts qui sont importants. Ce sont des choix politiques qui se traduisent avec des moyens importants, mais qui sont nécessaires et qui ont été considérés comme une priorité par les collègues de ce Gouvernement, par mes collègues. C'est donc un effort considérable.

Malheureusement, cela ne correspond pas encore à la totalité des demandes. On essuie des refus et l'on doit pouvoir essayer de trouver aussi d'autres solutions. On essaie d'agir le plus durablement possible pour mieux accompagner les femmes et les enfants dans leur situation de détresse. L'objectif est de maintenir cet effort d'accroissement de places, pour éviter que l'on arrive à des situations catastrophiques comme les féminicides auxquels on assiste malgré les efforts, malgré le fait que l'on ait doublé, voire triplé parfois, les

budgets de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

On n'arrive pas à faire en sorte que des femmes qui sont dans des situations problématiques fuient suffisamment tôt pour éviter des drames. Je crois que l'on doit continuer à fourbir nos armes contre ce type de pratique là pour les aider à trouver refuge dans des endroits protégés.

L'appel à projets « action sociale » qui avait été initié l'année dernière a été relancé pour un montant de 600 000 euros. On attend donc les candidatures pour le 8 avril.

Dans le cadre du projet 252 du Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement a aussi lancé un appel à projets de 30 millions d'euros. Là, on est plus sur de l'infrastructure pour le secteur de l'action sociale au sens large. Avec cet appel à projets, on peut créer et rénover des places d'accueil, des places d'hébergement pour des personnes sans abri, vulnérables, mal logées ou vulnérables en général, en ce compris des femmes victimes de violence conjugale ou des personnes victimes de violence conjugale. La date limite pour l'introduction des candidatures est le 31 mai prochain.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – On constate que de nombreux efforts ont été réalisés dans le domaine. C'est certain, ce n'est jamais suffisant. Vous parlez d'un retard, mais on peut comprendre au vu de la situation. Dans ce qui est administratif, les retards sont toujours possibles.

J'entends toutes les places qui ont été créées. Je n'en entends pas en Province de Luxembourg. Je ne sais donc pas s'il n'y a pas eu de demandes. Je me permettrai peut-être de revenir dans une question future par rapport à la répartition.

Vous avez dit qu'il y avait des demandes qui n'avaient pas pu être honorées. Je voulais donc savoir s'il y avait une répartition géographique qui avait été réalisée, mais je reviendrai dans une autre question.

J'entends tous les efforts supplémentaires dans le cadre du Plan de relance en matière d'infrastructure. Je pense que c'est une bonne chose et c'est clair qu'il y a

la création des places et il y a aussi tout le volet prévention qui est également important et qui devrait arriver à terme à ce que l'on ne vive plus des situations dramatiques. L'objectif est qu'il n'y ait plus aucun féminicide en Wallonie et dans le monde.

Je vous remercie pour les efforts qui ont déjà été réalisés et pour ceux à venir.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Lekane, sur « les aides à la première ligne de soins dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens » ;
- Mme Lekane, sur « les frais de déplacement pour les services d'aide et de soins à domicile » ;
- Mme Lekane, sur « la différence de prise en charge médicale entre les femmes et les hommes » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Goffinet, sur « le suivi de la décision du 8 septembre 2021 du Comité de concertation » ;
- Mme Delporte, sur « l'accueil des Gens du voyage » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 29 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés

M. François Bellot, MR

Mme Alice Bernard, PTB

M. Manu Disabato, Ecolo

Mme Alda Greoli, Les Engagés

M. Laurent Heyvaert, Ecolo

Mme Anne Laffut, MR

M. Dimitri Legasse, Président

Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Mme Sabine Roberty, PS

Mme Rachel Sobry, MR

M. Nicolas Tzanetatos, MR

Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

3G	troisième génération des standards pour la téléphonie mobile
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
ARN	acide ribonucléique
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CEBAM	Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine (médecine basée sur les preuves)
CIM	conférence interministérielle
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CST	Covid Safe Ticket
CV	curriculum vitae
Dimona	déclaration immédiate de l'emploi
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
IBEFE	Instance bassin enseignement formation emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
InterMIRE	Service d'appui des 11 missions régionales pour l'emploi de Wallonie (ASBL)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIRE	mission régionale pour l'emploi
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
PSE	promotion de la santé à l'école
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SARS-CoV-2	severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
SeTIS	Service de traduction et d'interprétation en milieu social bruxellois (ASBL)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPW	service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TEC	Société de transport en commun
TZCLD	territoire zéro chômeur de longue durée
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances